



**Rapport annuel
Exercice 2014**

Sommaire

Le conseil d'administration	p.5
Rapport du conseil d'administration	p.6
Rapport du commissaire aux comptes.....	p.16
Compte de résultats	p.18
Bilan	p.20
Annexe aux comptes 2014	p.22
Procès-verbal	p.44
Liste des groupements agréés	p.50



De gauche à droite : Guy Le Borgne, Michel Ficheux, Sylvain Rivet, Gérard Marmasse, Robert Desclaux (1^{er} plan), Paul Tassel (2nd plan), Jean-Michel Bonnaud, Dominique Davier, Jean Gottvalles, Emmanuel Sales, Jean-Marie Ancel (1^{er} plan), Didier Gras (2nd plan), Jacques Szmaragd, Alain Crouin, Jean Philippe, Jean-Claude Monnet.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de Capma & Capmi a vocation à gérer la Caisse dans l'intérêt de l'ensemble de ses sociétaires. Moteurs de la représentativité, les régions françaises participent au Conseil par la voix de leurs élus ; ainsi, le nom du groupement d'appartenance des administrateurs dont la candidature a été proposée par les régions est indiqué entre parenthèses.

Présidents Honoraires :

Jean Arvis

Michel Ficheux

Jean Philippe

Président :

Paul Tassel

Vice-Présidents :

Jean-Marie Ancel (Meurthe-et-Moselle)

Didier Gras (Flandre-Artois)

Jacques Szmaragd

Secrétaire :

Alain Crouin (Provence-Corse)

Administrateurs :

Jean-Michel Bonnaud (Charente
et Charente-Maritime)

Robert Desclaux (Gers)

**Fédération nationale des groupements
de retraite et de prévoyance**, représentée
par M. Emmanuel Sales

Jean Gottvalles (Nouvelle-Calédonie)

Guy Le Borgne (Côtes d'Armor)

Gérard Marmasse (Indre)

Mme Dominique Davier

(Administrateur élu par les salariés)

Jean-Claude Monnet (Rhône-Alpes)

COMITÉ D'AUDIT

Président : **Gilles Dupin**

Membres : **Didier Gras, Jacques Szmaragd, René Vandamme**

DIRECTION GÉNÉRALE

Sylvain Rivet, Directeur général

Mme Dominique Davier, Directeur général adjoint

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 3 JUIN 2015

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale, conformément aux statuts, pour vous présenter les opérations effectuées par notre Caisse au cours de l'exercice écoulé, vous présenter les comptes de résultats et de bilan arrêtés au 31 décembre 2014, et soumettre à votre approbation les différentes résolutions inscrites à l'ordre du jour.



L'expansion mondiale se poursuit, avec de fortes disparités.



Emmanuel Sales

L'économie mondiale a poursuivi son expansion au cours de l'exercice. Selon le Fonds monétaire international, la croissance mondiale devrait s'établir une nouvelle fois à 3,3 % en 2014, comme en 2013.

Cependant, cette apparente stabilité masque **des évolutions divergentes entre les économies et les zones géographiques.**

Si la reprise de l'activité se confirme aux Etats-Unis et dans certains pays avancés, la croissance reste très faible au Japon et en Zone euro, du fait de l'atonie de la demande interne et des exportations, alors que les pays émergents enregistrent un tassement de l'activité, lié à la chute du prix des matières premières et à la hausse du dollar.

Les difficultés de la Zone euro résultent en grande partie de l'orientation prise par la construction européenne depuis l'avènement de la monnaie unique.

En effet, la mise en place de l'euro ne s'est pas accompagnée d'une coordination des politiques économiques ou de la mise en place de mécanismes institutionnels de transfert suffisants et **les seules réponses à la crise ont été des politiques de contraction budgétaire et de renforcement des fonds propres des acteurs financiers, qui ont aggravé les problèmes de bilans légués par la crise**, plutôt que de les atténuer. Une fois de plus, tous les regards se sont tournés en fin d'exercice vers la Banque Centrale Européenne, dont le Président, M. Draghi soulignait la capacité de mettre en œuvre des politiques de rachats d'actifs de grande ampleur dont l'impact économique demeure incertain. L'économie de la Zone euro est donc loin d'être tirée d'affaire.



Le rendement des obligations d'État atteint son niveau historiquement le plus bas.

Trompant les prévisions de la plupart des analystes, **les rendements des titres émis par les Etats de la Zone euro ont à nouveau baissé en 2014** et ont atteint des niveaux inconnus en Europe occidentale à l'époque moderne. **Le taux des obligations du Trésor français à dix ans est ainsi passé de 2,56 % à 0,83 %**, celui des obligations allemandes de 1,93 % à 0,54 %. Ce mouvement généralisé de baisse des rendements s'est accompagné de la poursuite du mouvement de resserrement des primes de crédit souverain en Espagne et en Italie. Plusieurs facteurs expliquent cette chute généralisée des taux d'Etat en Zone euro. Dans toute l'Europe continentale, l'inflation a reculé, les anticipations de croissance ont été revues à la baisse.

Sur fond d'incertitude concernant l'évolution des marchés financiers, l'Allemagne a conforté son statut de valeur refuge pour les investisseurs. L'apaisement des tensions en Zone euro n'a pas vraiment changé la donne, dans la mesure où le règlement des crises a continué de s'opérer à l'échelon national.

Parallèlement, la recherche de rendement a soutenu les marchés de la dette privée, obligations classiques comme convertibles. Les différents segments du financement structuré et des prêts à effet de levier ont également profité largement de cette évolution, les volumes d'émission de ces instruments dépassant tous les records.

Au cours de l'année 2014, les marchés d'actions ont suivi des parcours contrastés. **Aux États-Unis, l'amélioration de la conjoncture, l'appréciation du dollar ont soutenu les cours des actions américaines, qui se sont inscrits en hausse pour une nouvelle année consécutive.**

L'indice Standard & Poors 500, qui représente l'évolution du cours des 500 plus grandes sociétés cotées aux États-Unis, a ainsi progressé de 13,69 % (dividendes réinvestis), alors même que la Réserve fédérale américaine mettait fin à son programme d'assouplissement quantitatif.

En Europe, l'évolution des bourses s'est avérée plus décevante. L'indice CAC 40, qui est calculé hors dividendes réinvestis, s'est légèrement replié (tout en enregistrant un fort rattrapage au cours des deux derniers mois de l'année), tandis que les principales bourses européennes terminaient l'année à un niveau proche des cours de début d'exercice.

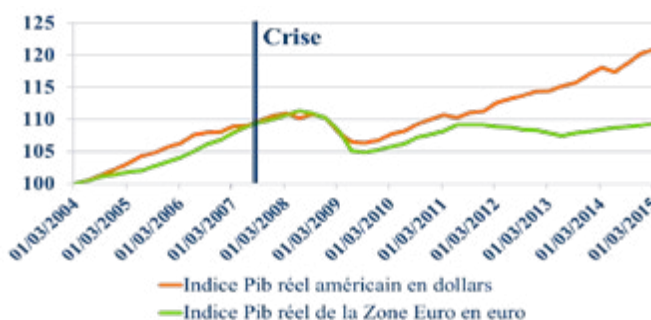
Les petites et moyennes valeurs européennes, qui avaient enregistré de fortes hausses au cours de la période récente, ont été particulièrement frappées par la dégradation de la conjoncture.

La faiblesse de la croissance européenne, les difficultés propres au gouvernement de la Zone euro, le regain des tensions internationales en Ukraine notamment, ont pesé sur les cours.

Les opérateurs ont été particulièrement surpris par l'évolution de la conjoncture en Alle-

magne où l'indice Ifo du climat des affaires s'est fortement replié au mois d'octobre.

Dans ces conditions, l'écart qui s'est créé lors du déclenchement de la crise de la Zone euro entre les marchés d'actions européens et la bourse américaine s'est encore accru.



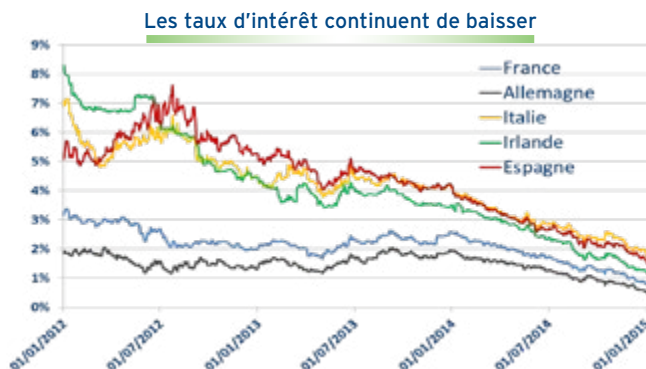
Paul Tassel

Malgré des politiques quantitatives d'ampleur inégale, les banques centrales sont toujours aux prises avec les effets désinflationnistes de la crise, cherchant à pallier la contraction de l'économie par des stratégies de baisses de taux d'intérêt et de rachats d'actifs. La Banque populaire de Chine, la Banque du Japon, la Banque d'Angleterre, se sont libérées de leurs chaînes monétaires. Même la Banque centrale européenne s'est engagée dans un programme de rachat de titres.

Les tendances déflationnistes qui se manifestent partout dans le monde pourraient donc se résoudre en une nouvelle vague d'inflation.

Dans cette logique, les actifs réels, l'immobilier, les obligations indexées sur l'inflation, les actions, l'or, enfin, sont les meilleurs vecteurs d'investissement et de réserve de valeur à long terme pour les investisseurs, sous réserve qu'ils disposent de passifs suffisamment longs et peu volatils pour supporter les risques de liquidité et de marché à court terme.

Dans ce contexte, les orientations d'investissements approuvées en conclusion des différents rapports sur la politique de placements produits depuis l'exercice 2008 ont conduit à donner la priorité à la **recherche d'une protection contre le scénario adverse de probables tensions sur les taux longs, et d'inévitables poussées inflationnistes**, qui, si on n'y prend garde, pourrait avoir des effets dévastateurs sur la valeur des actifs en portefeuille, tandis qu'il ferait naître chez les sociétaires des demandes de revalorisation des prestations justifiées par les pertes de pouvoir d'achat.

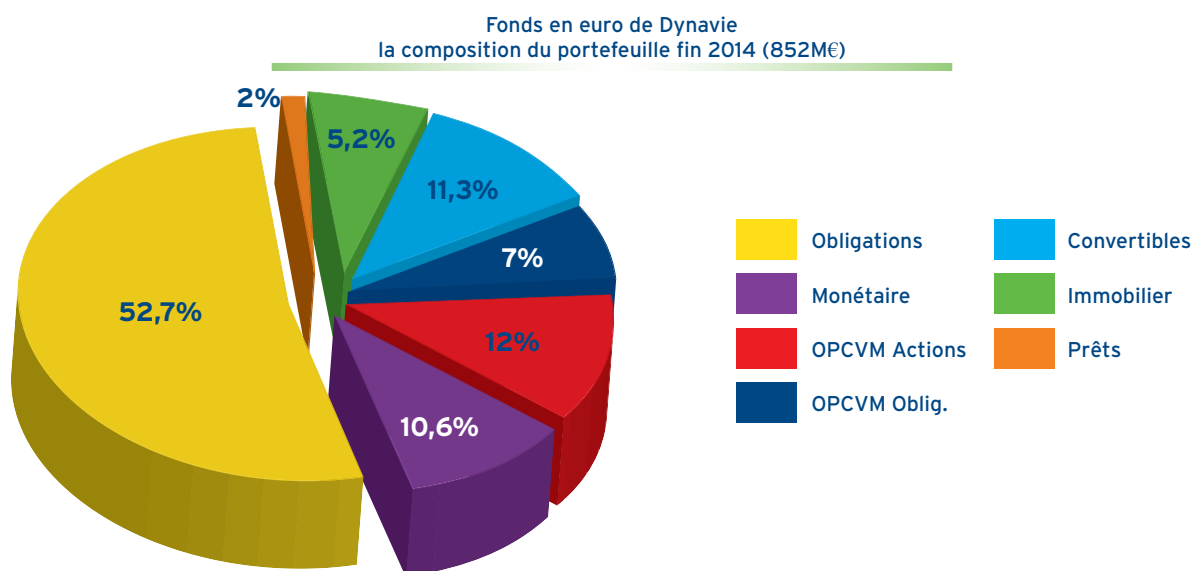


Tout milite donc pour une **grande continuité dans la mise en œuvre des principes directeurs qui fondent la gestion financière** depuis plusieurs années, moyennant peut-être quelques aménagements conjoncturels, et qui se résument ainsi :

- le niveau des **taux courts administrés restera durablement bas**, et tout est fait pour cela. Pour autant, **conserver des positions liquides ne présente pas le risque d'entamer la valeur en capital**, et l'attention ne doit pas se porter sur la faiblesse des rémunérations obtenues, qui pourrait inciter à s'orienter vers des poches d'actifs plus risqués ;
- même si les **hypothèses de pressions sur les taux longs et de poussées inflationnistes** ne sont pas unanimement considérées comme les plus probables à court terme, elles sous-tendent un scénario qui serait le plus destructeur pour la valeur des actifs de la Caisse, à l'inverse d'un scénario de déflation (insupportable au plan social) ou de sortie de crise grâce à de forts taux de croissance. De ce fait, priorité doit être donnée à des **actifs susceptibles de protéger** les portefeuilles contre pareils phénomènes (obligations longues indexées, actifs réels, immobiliers notamment...).

La dette souveraine de la zone euro doit être surveillée, d'autant que, du fait des contraintes réglementaires, les portefeuilles d'obligations d'États de la zone Euro sont importants dans les actuelles allocations d'actifs. **Pour l'avenir, la méfiance s'impose donc.** Les signatures souveraines, lorsqu'elles offrent une indexation sur l'inflation, paraissent devoir être réservées à la couverture des passifs à très long terme, faute d'une autre alternative. Cette même logique doit conduire à rester à l'écart des investissements en obligations souveraines longues à taux fixe. **Le portefeuille obligataire n'a donc subi que peu de modifications**, si ce n'est une augmentation à la marge de la duration du portefeuille. Après les allègements intervenus en 2013, le portefeuille d'obligations convertibles est, hors effet marché, resté lui aussi stable.

Répondant aux préoccupations qui viennent d'être exprimées, le groupe a accordé une priorité à la recherche **de biens immobiliers à acquérir**, pour Monceau Investissements Immobiliers, dont la part sert de support aux contrats en unités de compte immobilières, mais également pour la Société Civile Centrale Monceau.



Mettre en œuvre ces principes a conduit également à revenir durablement sur la position de défiance exprimée en 2009 vis-à-vis de la **détention de portefeuilles d'actions**, fortement pénalisés par la formule standard de calcul du besoin de marge de solvabilité prévu par la directive Solvabilité II.

Pour ces raisons, avec le souci d'afficher des performances qui répondent aux aspirations légitimes des sociétaires, objectif qu'un portefeuille composé uniquement d'obligations souveraines françaises ou allemandes ne permettrait pas d'atteindre, il ne paraît **pas déraisonnable de renforcer les portefeuilles d'actions de la Caisse**, le cas échéant de façon homéopathique, tant pour les fonds en euro que pour les régimes de rentes viagères.

Ainsi le patrimoine immobilier s'est enrichi de trois immeubles parisiens situés à proximité ou à l'intérieur du quartier central des affaires et nous avons acquis en état futur d'achèvement un nouvel immeuble à Lille, voisin de celui acquis en 2013.



Immeuble Le Brio à Massy (Région Parisienne)



La prudence des choix retenus se reflète dans la composition des portefeuilles.

Du fait de leurs faiblesses relatives appréciées à l'aune de la masse des actifs gérés, les investissements et cessions réalisés, tout comme l'arrivée à terme de titres obligataires, n'ont eu qu'une incidence marginale sur la composition du portefeuille du groupe.

Le premier poste est le **portefeuille obligataire** et de produits de taux qui baisse continûment depuis 2011. Gonflée par la baisse des taux, sa valeur représente **47 % de l'encours total des placements gérés** hors unités de comptes. De façon plus détaillée, ce portefeuille obligataire est constitué **d'obligations privées pour 29 %** de son encours, de titres émis par **l'État français pour 33 %, par l'État italien pour 38 %**.

À l'intérieur du portefeuille obligataire, la poche des titres offrant une rémunération à **taux fixe s'est à nouveau réduite**, elle représente désormais 26 % de l'ensemble et est essentiellement investie en obligations privées. Enfin, le portefeuille d'obligations indexées sur l'inflation dépasse **les deux tiers du portefeuille de titres obligataires vifs**, voire 90 % dans certains portefeuilles de régimes de retraite en points.

Les OPCVM d'**obligations convertibles** ont régressé à la marge et **représentent 9 % des actifs** gérés par la Caisse.

S'agissant des **OPCVM d'actions**, alors que les craintes liées à l'entrée en vigueur du projet Solvabilité II à l'horizon 2012 ont conduit à alléger l'encours en 2009, **le portefeuille a régulièrement progressé depuis**, pour atteindre **17 % du portefeuille** hors unités de compte affectées aux sociétaires.

Le poids des **investissements immobiliers** n'a que peu subi l'influence des décisions d'entrées ou de sorties des sociétaires et atteint **15 % du portefeuille**.

Le souci de faire face à la possible augmentation des prestations dans un environnement fiscal incertain ont poussé à maintenir des **volants de liquidités importants**. Les flux à investir s'en sont trouvés limités. Dans les fonds en euro, elles peuvent atteindre 12 %, compensant, pour la gestion de ces portefeuilles, le niveau de risques que représente l'importance des poches d'actions ou de convertibles.



Le chiffre d'affaires total de la Mutuelle en 2014 a atteint 189,6 M€, soit une hausse de 25,2 % par rapport à 2013.

Indiscutablement, la **qualité remarquable des rendements des fonds en euro des produits d'épargne** assurés par la Caisse (cf infra) et son niveau de médiatisation dans la presse spécialisée ont dopé le chiffre d'affaires de la Caisse. Ainsi la collecte d'épargne en euro a progressé de 55,2 % à 131,2 M€, alimentant une **collecte globale en épargne (y compris les versements sur les unités de compte), qui s'est affichée à 158,2 M€, soit une hausse de 36,7 %**. À titre d'illustrations, les versements sur les fonds en euro de Dynavie, du Carnet Multi Épargne et du Carnet d'Épargne progressent respectivement de 61,3 %, 41,0 % et 59,0 %.

La qualité de nos fonds en euro apporte en effet une réponse concrète aux attentes des épargnants, de plus en plus averses au risque, qui privilégient le meilleur équilibre entre rendement et sécurité.

Inversement, la collecte réalisée sur les supports en unités de compte affiche une baisse de 13,4 %.

Malgré un contexte très favorable au développement de la collecte en euro, tous les efforts sont engagés en matière de formation des collaborateurs du réseau en charge de la distribution des contrats de la Mutuelle, comme nous le verrons plus loin dans le présent rapport, mais aussi en matière de communication, afin de sensibiliser davantage les sociétaires, à diversifier leurs avoirs, quand leur horizon de placement le permet.

Alliée à cette forte augmentation de la collecte brute, la stabilisation des sorties, rachats et décès cumulés, a permis d'afficher une collecte nette en progression sensible par rapport à 2013.

Ce développement important de l'activité d'épargne, concentrée sur l'épargne en euro, s'est opéré au détriment des autres métiers, dans lesquels la Caisse excelle.

Ainsi l'activité relative aux contrats de rentes, qu'il s'agisse des contrats de retraite de type L441 ou des **contrats de rente viagère immédiate a connu un recul de son chiffre d'affaires de 12,4 %**.

Le chiffre d'affaires des régimes de retraite en points a quant à lui baissé de 7,4 % à 19,6 M€, alors que le nombre de nouveaux contrats retraite souscrits a diminué de 7 %.

La baisse mécanique de l'aliment en primes du Régime Collectif de Retraite fermé aux nouvelles souscriptions depuis de nombreuses années, les difficultés économiques rencontrées par bon nombre d'indépendants et une année agricole maussade, à l'exception de la viticulture, ne peuvent constituer une justification à cette baisse. En effet, Capma & Capmi, forte de ses 60 ans d'expérience dans la gestion des régimes par capitalisation en points, est tout à fait équipée pour répondre aux besoins croissants des actifs français en matière de retraite, des inquiets déséquilibres des régimes obligatoires par répartition. Les négociations en cours entre les partenaires sociaux sur le sauvetage de l'AGIRC et de l'ARRCO alimentent une actualité médiatique de plus en plus anxiogène.

S'agissant des rentes viagères hors retraite, leur chiffre d'affaires a décru de 21 %, alors même que le nombre de nos concitoyens souffrant d'une faiblesse de leurs revenus courants, l'âge de la retraite venu, est en augmentation forte, évolution largement expliquée par l'allongement constant de la durée de la vie. Or l'épargne accumulée en assurance Vie et les dispositifs de rachats programmés ne peuvent apporter de solution pertinente à cet accroissement continu de la longévité. Quand le capital est consommé, que peut-on faire ? Seule la rente permet à l'assuré de se reposer sur son assureur pour lui garantir un revenu viager.



La relance commerciale opportune du produit Monceau Avenir Jeune en 2014, qui permet par exemple à des grands-parents de financer partiellement les futurs frais de scolarité de leur petit-enfant, via un revenu régulier, a alimenté une hausse sensible de l'activité de ce produit, malheureusement insuffisante pour compenser la baisse observée sur les autres produits de rentes.

Par ailleurs, le nombre de nouveaux sociétaires ayant rejoint la Caisse en 2014, même s'il est comparable à celui de 2013, reste insuffisant compte tenu du vieillissement de notre sociétariat. La priorité doit être donnée à notre activité de prospection en retraite particulièrement, seul levier à même de régénérer notre base de sociétariat.

Sur un mode plus positif, les efforts de renforcement qualitatif et quantitatif du réseau commercial se sont poursuivis en 2014. Ainsi, le réseau de la Fédération nationale des groupements de retraite et de prévoyance (Fngpr), qui distribue les produits assurés par la Caisse comptait au 31 décembre 2014, quatre-vingts chargés de mission, dont un tiers a été embauché au cours des deux dernières années. La technicité des produits et l'exigence légitime de professionnalisme de la Fngpr vis-à-vis de ses chargés de mission impliquent une période d'adaptation des « nouveaux arrivants » largement supérieure à 12 mois.

La montée en puissance graduelle de ces derniers constitue un réel motif d'ambition pour l'exercice en cours.



Des performances en tête du marché.

À des niveaux nets de frais de gestion de 3,11 % pour les Carnets d'Épargne souscrits de 1969 à 1991, de 3,38 % sur les Carnets Multi Épargne commercialisés de 1991 à 1997 et de 3,33 % servi sur le fonds en euro de Dynavie, les performances annoncées pour 2014 illustrent à nouveau le sérieux de la gestion qui les caractérise, mais surtout le respect de règles d'éthique contraignantes, respectueuses des droits des souscripteurs les plus fidèles qui ne sont pas ponctionnés pour améliorer les performances des produits les plus récents, gages d'une relation équitable sur le long terme.

Les taux servis par la Caisse se distinguent à nouveau par leur position dans le haut du tableau des performances publiées par les autres opérateurs, essentiellement investis en obligations souveraines, même si elles s'inscrivent en légère baisse par rapport à l'exercice précédent. En effet, les résultats financiers ont bénéficié de la politique de diversification des actifs menée depuis de nombreuses années (cf supra) ; ainsi la baisse des revenus courants a-t-elle pu être atténuée par la qualité des dividendes versés par les sociétés immobilières et des réalisations d'actifs opportunes ont pu être réalisées au printemps, avant que les marchés ne connaissent des baisses sensibles des valorisations au cours du second semestre de l'année.

Ces performances de très bonne facture nous ont permis d'enrichir abondamment le palmarès des récompenses conquises au fil du temps. Le magazine « Le Revenu » a ainsi décerné à Dynavie les Trophées d'Or



du meilleur contrat en euro et du meilleur contrat multi-support actif, récompensant tant la qualité de notre gestion des fonds en euro que celle de nos unités de compte. Le magazine « Les Dossiers de l'Épargne » quant à lui, a gratifié Dynavie du Label d'Excellence des contrats classiques et le magazine « Gestion de Fortune » de l'Oscar du meilleur contrat mutualiste.

Si le contrat Dynavie a bénéficié à nouveau d'une très bonne exposition dans les revues qui commentent l'assurance vie, il faut également remarquer que les plus anciens contrats de la Caisse (les Carnets d'Épargne ou encore les Carnets Multi Épargne) mériteraient et à plus d'un titre de figurer dans les classements et autres sélections publiés. Et cela grâce aux règles de gouvernance en vigueur au sein de l'Institution ainsi qu'au respect absolu du principe d'une gestion financière cantonnée. Les sociétaires les plus anciens sont ainsi certains que les rendements générés par les actifs relatifs à leurs contrats ne peuvent être détournés au profit des souscripteurs des contrats les plus récents. La Caisse inscrit en effet au tout premier rang de ses valeurs l'équité de traitement entre les générations de sociétaires.

Publicité Monceau parue dans la presse spécialisée en 2014





Les régimes de retraite en points : une pression continue sur les taux de couverture.

La baisse graduelle et continue des taux d'actualisation utilisés pour calculer la valeur actuelle des droits acquis par les adhérents (la Provision Mathématique Théorique), qui ont atteint un niveau d'une faiblesse inattendue, conjuguée au souci de maintenir une politique de revalorisation des prestations servies aux retraités, voire de l'amplifier - ce qui a pu être décidé au 1er janvier 2015 pour le RCR - tout en maintenant les taux de couverture au-dessus de 100 %, augmente chaque année le besoin de produits financiers pour faire croître les avoirs des régimes (leur « Provision Technique Spéciale »).

À la clôture de l'exercice 2013, la gestion obligatoire ne paraissait pas être un levier efficace de l'équilibrage des régimes en points, tant en raison des importantes réalisations de l'exercice visant à maintenir les taux de couverture des régimes aux alentours de 100 % que des tensions sur les taux longs qui ont pesé sur la valeur des portefeuilles.

La baisse inattendue des taux longs des pays de référence de la zone euro, amplifiée, pour les obligations d'État italiennes, par la diminution des primes de risque, a permis de redonner de la **vigueur à une politique active de gestion obligatoire**, répondant au même objectif de maintenir les taux de couverture aux alentours de 100 %, alors que les engagements actuariels, à méthodes réglementaires d'évaluation inchangées, sont fortement revalorisés du fait de la baisse des taux d'actualisation.

Malgré les revalorisations des valeurs de service votées par votre conseil d'administration, les taux de couverture de vos régimes ont donc été respectivement de :

- **104,6 % pour le contrat Régime Collectif de Retraite,**
- **100 % pour le contrat Fonds Acti Retraite** (après constitution d'une Provision Technique Spéciale Complémentaire),
- **100 % pour le contrat Fonréa** (après constitution d'une Provision Technique Spéciale Complémentaire),

Ces résultats appellent trois remarques :

- la baisse des taux s'est traduite par une augmentation de la valeur des portefeuilles obligataires, mise à profit pour enregistrer **des plus-values venant bonifier les produits financiers du semestre**. Pour autant, des marges de manœuvre subsistent dans un environnement de taux inchangé ;
- la bonne tenue des marchés boursiers a permis de conforter les revenus financiers, sans compromettre les perspectives de possibles nouvelles améliorations ;
- les revenus courants, générés par une fraction seulement du portefeuille s'affichent à des niveaux satisfaisants, grâce à la qualité des résultats de la gestion immobilière, et aux dividendes détachés durant le second semestre par les deux Sci qui constituent l'essentiel des actifs immobiliers détenus par ces trois régimes.



Un renforcement continu de notre robustesse financière

Le résultat de l'exercice 2014 est en excédent comptable de 10.588 k€, contre 16.070 k€ en 2013, après paiement de l'impôt. L'exercice supporte un impôt sur les sociétés d'un montant de 8.753 k€ en augmentation de 85 % par rapport à l'exercice précédent résultant principalement du retraitement fiscal des variations de la réserve de capitalisation et de l'imputation d'une partie des déficits fiscaux reportables de 24.486 k€. Subsiste une assiette de déficits fiscaux reportables de 5.904 k€, qui n'est pas inscrite à l'actif du bilan.

Quels sont les éléments clefs de la baisse du résultat 2014 par rapport à 2013 ?

- la poursuite de la **politique de revalorisation** de la valeur de service des différents régimes de retraite en points. La clôture de l'exercice 2014 s'inscrit dans une situation exceptionnelle, marquée par la poursuite de la baisse des taux longs qui fait naître des plus-values latentes obligataires mais qui pèse sur les capacités de pilotage des taux de couverture compte tenu du niveau des

taux d'actualisation retenus pour l'évaluation des droits des adhérents. La société affiche **des taux de couverture supérieurs ou égaux à 100 % pour l'ensemble des régimes**.

Des **provisions techniques spéciales complémentaires** pour un montant total de **8.145 k€** (contre 1.315 k€ à fin 2013) ont cependant dû être constituées pour deux d'entre eux, Fonréa et Fonds Acti Retraite ;

- **une augmentation des frais généraux de 871 k€** résultant notamment de charges plus importantes (+ 1.264 k€) en provenance des GIE auxquels la Caisse adhère, la composante essentielle étant un commissionnement du réseau salarié de la Fédération nationale des groupements de retraite et de prévoyance, en forte hausse, du fait de la croissance de la collecte.
- **une augmentation de 25.167 k€ de la réserve de capitalisation** résultant de la réalisation d'importantes plus-values obligataires.

Le résultat net positif et surtout l'augmentation de la réserve de capitalisation (cf supra) permettent à votre Caisse de renforcer sensiblement sa marge de solvabilité.

Face à une marge minimale à constituer de 127.914 k€, les fonds propres comptables de la Caisse, augmentés du résultat de l'exercice, atteignent ainsi 230.134 k€ contre 194.342 k€ à fin 2013, excédant ainsi le minimum réglementaire de solvabilité.

En incluant les plus-values latentes sur les portefeuilles évalués conformément aux dispositions de l'article R.332-20 du Code des assurances, la marge de solvabilité constituée par la société s'élève à 363.284 k€.

Si l'on intègre la totalité des plus-values latentes, la marge de solvabilité constituée s'élève alors à 607.704 k€ et représente 4,75 fois la marge minimale à constituer.

Solvabilité II

La norme Solvabilité II s'imposera à tous les assureurs dès le 1^{er} janvier 2016, même si de nombreux sujets d'application pratique, parmi lesquels certains sont particulièrement importants pour votre Caisse : définition d'un groupe, traitement des obligations indexées sur l'inflation, traitement des engagements en matière de régimes de retraite en points, font encore l'objet d'imprécisions majeures dans les textes aujourd'hui disponibles.

De nombreux travaux et réflexions ont été engagés par Capma & Capmi pour la préparation à cette échéance cruciale. Parmi ceux-ci, des efforts particuliers se sont portés sur l'adaptation de la gouvernance de la Caisse aux exigences de Solvabilité II, notamment relatifs aux responsabilités et obligations des administrateurs nationaux mais aussi sur les incidences des nouvelles normes en matière de solvabilité minimale à constituer.

Ces différents points ont pu être abordés avec les présidents des groupements locaux lors du cycle de réunions régionales se tenant début 2015.

Concernant le niveau de solvabilité requis, les résultats des travaux menés pour répondre à l'enquête d'impact n° 5 ont souligné le caractère exagéré de **l'état de psychose qui a suivi l'adoption particulièrement inopportune de cette directive en mars 2009**. Ils ont été confirmés par les conclusions tirées sur les éléments du bilan de Capma & Capmi à fin 2012, puis à fin 2013.

A cette date, la Caisse affichait un taux de couverture de sa marge de solvabilité à constituer calculée selon les normes de Solvabilité II égal à 103 %. **Capma & Capmi apparaît pénalisée par le caractère inadapté des formules préconisées par Solvabilité II lorsqu'elles sont appliquées aux régimes de retraite en points** : ayant une existence juridique et financière autonome, il est impossible pour ces régimes de faire faillite en un an. Et pourtant, pesant pour moins de 30% des encours gérés, les besoins de marge de solvabilité qu'ils génèrent représentent plus de la moitié de la marge à constituer par Capma & Capmi.

Il est en outre difficile de conclure lorsque les résultats obtenus sont d'une grande sensibilité aux hypothèses retenues : que la courbe des taux utilisée pour l'actualisation des flux s'élève de 40 centimes (mouvement observé en 2014 et dans une plus grande proportion encore courant 2013) et le taux de couverture de la marge de solvabilité requise se trouve multiplié par 3 ! Solvable au 1^{er} janvier, l'entreprise doit se voir retirer son agrément en avril pour retrouver un niveau de solvabilité normal quelques semaines plus tard.

Qui peut encore accorder un quelconque crédit aux bienfaits supposés de cette directive ?

Assurément pas les assurés ni leurs compagnies ou mutuelles. Peut-être ceux qui, grâce à cette complexité inutile, ont pu développer de nouvelles activités, parfois lucratives.



Priorité à la qualité de conseil et de service aux sociétaires.

Toujours soucieux de rendre « le meilleur service au meilleur coût », la Caisse via la Fédération nationale des groupements de retraite et de prévoyance (Fngrp) n'a cessé, dans la continuité des plans d'action initiés en 2008, **d'investir pour relever le niveau des connaissances** des collaborateurs, les rendre aptes à répondre en permanence aux exigences croissantes des sociétaires, les former pour satisfaire aux obligations réglementaires nombreuses qui pèsent sur le secteur de l'assurance, par exemple en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux ou le financement du terrorisme. Sur ce thème, des réunions de formation ont été organisées dans chaque délégation régionale au cours du dernier trimestre de l'exercice, qui ont complété la formation faite lors des Assises nationales du printemps. Parallèlement, l'accent a été mis sur les formations retraite et un nouveau module a été déployé à la rentrée de septembre.

Dans un contexte de promotion d'une dynamique de développement, la Fngrp a poursuivi, voire amplifié, une politique sociale atypique, conçue à la fin des années 90, pendant la phase de redressement de la Mutuelle. De ces années sont nés un dialogue social de grande qualité, qui a baigné l'entreprise pendant près de douze années, et une logique de partage du fruit des efforts collectifs, systématiquement privilégiée depuis, qui accorde une place importante aux mécanismes de rémunération différée, moins obérés par les prélèvements sociaux et fiscaux excessifs pratiqués dans notre pays pour nourrir des régimes sociaux aux déficits abyssaux.

La mise en œuvre du **régime complémentaire de retraite** à cotisations définies, (relevant de l'article 83 du Code général des impôts), qui de fait correspond à une augmentation générale de 6 % étalée sur plusieurs années, participe également à cette logique. Ce régime est venu compléter le **mécanisme d'intéressement**, fruit des réflexions et discussions respectueuses, harmonieuses et fructueuses, conçu en liaison avec des partenaires sociaux respectueux de l'entreprise, de ses valeurs et de son éthique.

Ce mécanisme, s'appliquant par période triennale, a été régulièrement reconduit depuis, avec des aménagements et améliorations permis par le renforcement de la surface financière des adhérents du groupement. Le précédent accord, parvenu à son terme à la fin de l'exercice 2011 a été renouvelé en juin 2012, pour s'appliquer à la période 2012-2014 ; il a marqué une amélioration de l'enveloppe allouée, portée à 5 % du résultat combiné publié par Monceau Assurances.

Si, à ce stade de l'exercice, il n'est pas possible d'avancer des chiffres précis, on peut souligner que les comptes 2014 de la Caisse sont impactés par le poids des **provisions pour intéressement qui s'affichent en hausse de 30 % au titre de l'intéressement** à verser en 2015, correspondant en moyenne à plus de deux mois de salaire par employé, dans la limite du plafond légal. C'est dire l'importance que devrait prendre l'intéressement dans la rémunération 2015 des collaborateurs de l'entreprise, contribuant à l'accroissement de l'épargne qu'ils peuvent constituer.

En cohérence avec cette politique, la Fngrp a décidé de porter **l'abondement du Plan d'Épargne Entreprise** à 8 % du Plafond Annuel de la Sécurité Sociale, à compter des versements effectués cette année.

Enfin, il convient de mentionner qu'en janvier 2014, tous les collaborateurs sédentaires percevant une rémunération inférieure à 50.000 euros ont vu leur salaire majoré de 800 euros. En 2015, c'est une prime de 1.000 euros qui a été versée avec la paie de janvier à l'ensemble des collaborateurs sédentaires, sans distinction de niveau de rémunération, ce dispositif se complétant de mesures à caractère individuel. L'ensemble de ces décisions illustre l'attention portée par l'employeur à l'amélioration du pouvoir d'achat des collaborateurs, notamment les plus modestes d'entre eux.



Quelles perspectives pour la Caisse ?

Le contexte économique et financier qui nous environne est incertain, comme le sont les perspectives. L'exercice 2014 a vu le chiffre d'affaires de la caisse rebondir à des niveaux proches des collectes des meilleures années depuis 15 ans ; mais cette forte croissance de l'activité s'est excessivement concentrée sur l'épargne collectée par les fonds en euro, alors même que nos savoir-faire et notre expérience en retraite et rentes viagères sont peu égalés sur la scène française de l'assurance.

Il est par ailleurs clair, compte tenu des besoins de fonds propres que fait naître Solvabilité II, qu'un modèle de croissance exclusivement centré sur l'épargne en euro ne saurait être pérenne.

La qualité de nos offres, la fidélité des sociétaires, la prudence de notre gestion d'actifs et la force du groupe Monceau Assurances (dont les fonds propres combinés devraient s'afficher à près de 700 M€ à fin 2014) sont des atouts majeurs et rares de notre Caisse, pour autant que les valeurs qui ont conduit l'importante réorganisation de l'entreprise fin 1997 soient ravivées.

On parvient à la double conclusion d'une bonne adaptation de la gamme diffusée aux besoins actuels et futurs des sociétaires et de sa bonne, voire très bonne qualité d'ensemble, ce qui devrait fortement contribuer à soutenir l'activité.

Les actions de dynamisation du réseau commercial doivent être maintenues et amplifiées. Les priorités opérationnelles seront inchangées en 2015 :

- le contrôle strict de l'activité des collaborateurs de terrain, en volume, en régularité et en diversité de production sur nos différents métiers, avec en priorité le développement de la retraite et de la rente ;
- le renforcement quantitatif et qualitatif du réseau salarié ;
- le maintien de l'investissement en formation, visant à l'amélioration croissante du conseil aux assurés et à une commercialisation efficace des produits de la Caisse, à commencer par les solutions de retraite, tout en s'assurant de la conformité des pratiques de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ;
- la relance de l'activité de prospection, incontournable face au vieillissement du sociétariat, confortée par le renforcement des budgets de communication, visant le renforcement de l'image de Monceau Assurances ;

- un dialogue constructif avec les structures associatives, qui doivent redevenir des leviers de développement.

Les résultats commerciaux engrangés en ce début d'année, à nouveau confortés par la très forte médiation de la qualité des rendements des fonds en euro de nos contrats d'épargne, laissent apparaître des signes favorables en matière de diversification de notre activité tant en matière de retraite et de rentes qu'en matière de collecte en épargne sur nos supports mobiliers et immobiliers.

Notre première ambition reste d'élargir les bases de notre sociétariat en continuant au quotidien à incarner les valeurs qui sont les nôtres depuis 1955.



Les résolutions proposées.

Après la lecture des différents rapports rédigés par le Commissaire aux Comptes, vous aurez à vous prononcer sur les résolutions qui vous seront présentées.

En particulier, il vous sera proposé de revaloriser certaines rentes en service et les garanties des contrats Mixte, Vie Entière et Carnet Individuel d'Épargne. Vous aurez également à prendre connaissance des différents taux de revalorisation servis au titre de 2014, des indemnités de temps passé versées aux administrateurs et des frais qui leur ont été remboursés sur justificatifs.

Il vous sera également proposé d'approuver les modifications apportées au traité de réassurance d'adhésion à Monceau Assurances et de ratifier la cooptation d'un nouvel administrateur en remplacement d'un administrateur démissionnaire, en parfaite harmonie avec les règles de gouvernance de la Mutuelle.

Enfin, à titre extraordinaire, vous devrez vous prononcer sur la proposition de votre conseil d'administration de modifier les articles 21 et 37 des statuts de la Mutuelle.

Au terme de ce rapport, nous tenons à remercier nos collaborateurs qui se sont mobilisés pour que la Caisse remplisse au mieux ses missions au bénéfice de ses sociétaires et pour la qualité du travail qu'ils ont accompli tout au long de cette année. Qu'ils trouvent ici l'expression de notre très sincère reconnaissance. Nous formons également le vœu que, forte du renouvellement important de son réseau de distribution, de la grande qualité des solutions qu'elle propose et de leur parfaite adéquation aux besoins de nos compatriotes, singulièrement en matière de retraite, votre Caisse devienne un acteur de référence sur le marché des retraites sur-complémentaires, promis à un développement futur aussi intense que le rythme de dégradation des équilibres des régimes obligatoires.

RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Aux adhérents,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Capma & Capmi, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification des nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La provision pour dépréciation à caractère durable sur le portefeuille titres est évaluée selon les modalités relatées dans la note 3.2 de l'annexe.

Les valeurs recouvrables, les horizons de détention et la capacité de votre mutuelle à détenir ces titres sur ces horizons n'appellent pas de commentaires de notre part.

- Certains postes techniques propres à l'assurance, à l'actif et au passif des comptes sociaux de votre société, sont estimés selon des modalités réglementaires et en utilisant des données statistiques et des techniques actuarielles.

Il en est ainsi notamment des provisions techniques. Les modalités de détermination de ces éléments sont relatées dans la note 3.2 de l'annexe.

- Nous nous sommes assurés de la cohérence d'ensemble des hypothèses et des modèles de calcul retenus par votre société d'assurance mutuelle ainsi que de la conformité des évaluations obtenues avec les exigences de son environnement réglementaire et économique.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Capma & Capmi

Comptes Annuels

Exercice clos le 31 décembre 2014

Fait à Courbevoie, le 18 mai 2015

Le commissaire aux comptes

Mazars



Christophe Berrard

Compte de résultat au 31 décembre 2014

Les sommes portées dans les présents comptes sont exprimées en milliers d'euros et arrondies au millier d'euros le plus proche.

1 COMPTE TECHNIQUE

		Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes 2013
1 Prime	+	189 601	444	189 158	151 093
2 Produits des placements		276 634	-	276 634	294 658
2a Revenus des placements	+	95 134	-	95 134	78 827
2b Autres produits des placements	+	11 367	-	11 367	34 279
2c Profits provenant de la réalisation des placements	+	170 132	-	170 132	181 552
3 Ajustement ACAV (plus-values)	+	13 771	-	13 771	47 555
4 Autres produits techniques	+	5 362	-	5 362	5 604
5 Charges des sinistres		-232 458	-23 103	-209 354	-219 415
5a Prestations et frais payés	-	-232 554	-23 103	-209 451	-219 758
5b Charges des provisions pour sinistres	+/-	96	-	96	344
6 Charges des provisions		31 887	22 976	8 911	30 033
6a Provisions d'assurance vie	+/-	53 045	22 976	30 070	82 957
6b Provisions sur contrats en unités de compte	+/-	-21 035	-	-21 035	-52 925
6c Autres provisions techniques	+/-	-124	-	-124	-
7 Participation aux résultats	-	-167 395	-12 405	-154 991	-145 631
8 Frais d'acquisition et d'administration		-13 273	-1 862	-11 410	-10 351
8a Frais d'acquisition	-	-11 762	-	-11 762	-10 695
8b Frais d'administration	-	-1 510	-	-1 510	-1 606
8c Commissions reçues des réassureurs	+	-	-1 862	1 862	1 950
9 Charges de placements		-84 784	16 166	-100 950	-118 551
9a Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	-	-820	16 166	-16 987	-18 792
9b Autres charges des placements	-	-15 093	-	-15 093	-19 604
9c Pertes provenant de la réalisation de placements	-	-68 871	-	-68 871	-80 155
10 Ajustement ACAV (moins-values)	-	-7 794	-	-7 794	-10 412
11 Autres charges techniques	-	-1 980	-	-1 980	-1 924
12 Produits des placements transférés	-	-2 617	-	-2 617	-9 691
Résultat technique vie		6 954	2 215	4 739	12 968

Opérations	Opérations
2014	2013

1 Résultat technique VIE		4 739	12 968
2 Résultat technique NON VIE		-	-
3 Produits des placements		-	-
3a Revenu des placements	+	-	-
3b Autres produits des placements	+	-	-
3c Profits provenant de la réalisation des placements	+	-	-
4 Produits des placements alloués	+	2 617	9 691
5 Charges des placements		-	-
5a Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers		-	-
5b Autres charges des placements	-	-	-
5c Pertes provenant de la réalisation des placements	-	-	-
6 Produits des placements transférés	-	-	-
7 Autres produits non techniques	+	12 587	5 607
8 Autres charges non techniques	-	-	-5 672
9 Résultat exceptionnel		805	-530
9a Produits exceptionnels	+	1 264	390
9b Charges exceptionnelles	-	-459	-920
10 Participation des salariés	-	-1 407	-1 259
11 Impôt sur les bénéfices	-	-8 753	-4 735
12 Résultat de l'exercice		10 588	16 070

Bilan au 31 décembre 2014

Les sommes portées dans les présents comptes sont exprimées en milliers d'euros et arrondies au millier d'euros le plus proche.

1

ACTIF

2014

2013

1 Compte de liaison avec le siège	-	-
2 Actifs incorporels	-	-
3 Placements	3 790 323	3 633 827
3a Terrains et constructions	490 667	466 858
3b Placements dans des entreprises liées	85 431	74 469
3c Autres placements	3 214 225	3 092 501
3d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	-	-
4 Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	575 620	554 586
5 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	404 718	428 479
5a Provisions pour primes non acquises non vie	-	-
5b Provisions d'assurance vie	399 326	422 302
5c Provisions pour sinistres vie	-	-
5d Provision pour sinistres non vie	-	-
5e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes vie	5 392	6 177
5f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes non vie	-	-
5g Provisions d'égalesisation	-	-
5h Autres provisions techniques vie	-	-
5i Autres provisions techniques non vie	-	-
5j Provisions techniques des contrats en unités de comptes vie	-	-
6 Créances	19 267	19 160
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe	305	253
6aa Primes restant à émettre	-	-
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	305	253
6b Créances nées d'opérations de réassurance	-	-
6c Autres créances	18 962	18 907
6ca Personnel	-	-
6cb État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	5 356	5 997
6cc Débiteurs divers	13 606	12 910
7 Autres actifs	7 396	4 886
7a Actifs corporels d'exploitation	684	771
7b Comptes courants et caisse	6 712	4 114
8 Comptes de régularisation - Actif	32 685	33 819
8a Intérêts et loyers acquis non échus	23 732	24 526
8b Frais d'acquisition reportés	-	-
8c Autres comptes de régularisation	8 953	9 292
9 Différence de conversion	-	-
	4 830 009	4 674 756

1 Capitaux propres :	230 134	194 342
1a Fonds d'établissement et fonds social complémentaire constitué	60 238	60 201
1c Réserves de réévaluation	-	-
1d Autres réserves	191 381	166 212
1e Report à nouveau	-32 073	-48 141
1f Résultat de l'exercice	10 588	16 070
2 Passifs subordonnés	-	-
3 Provisions techniques brutes	3 572 887	3 459 054
3a Provisions pour primes non acquises non vie	-	-
3b Provisions d'assurances vie	3 556 654	3 445 280
3c Provisions pour sinistres vie	577	673
3d Provisions pour sinistres non vie	-	-
3e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes vie	15 532	13 101
3f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes non vie	-	-
3g Provisions pour égalisation	-	-
3h Autres provisions techniques vie	124	-
3i Autres provisions techniques non vie	-	-
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte vie	575 620	554 586
5 Provisions pour risques et charges	735	561
6 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	404 653	428 418
7 Autres dettes :	25 906	21 236
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe	644	479
7b Dettes nées d'opérations de réassurance	1 939	2 298
7c Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)	-	-
7d Dettes envers des établissements de crédit	-	-
7e Autres dettes :	23 322	18 458
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnement reçus	-	-
7ec Personnel	31	39
7ed État, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	5 892	2 085
7ee Créanciers divers	17 400	16 334
8 Comptes de régularisation - Passif	20 074	16 561
9 Différence de conversion	-	-
	4 830 009	4 674 756

Annexe aux comptes 2014

Les sommes portées dans la présente annexe sont exprimées en milliers d'euros et arrondies au millier d'euros le plus proche.

1 Faits marquants

Le rapport du conseil d'administration expose les principales réalisations de l'exercice et les éléments marquants qui ont contribué à la formation du résultat. En résumé, cet exercice se caractérise par :

- **une hausse sensible du chiffre d'affaires (+25,2 %)** qui s'affiche à 189,6 M€ et résulte en grande partie de la qualité des performances des contrats, annoncées en début d'exercice. Ainsi l'activité épargne enregistre une forte croissance à 158,2 M€ (+36,7 %), croissance tirée par celle de la collecte en euro (+55,2 %) alors que l'activité en unités de compte baisse (-13,4 %) et concentre cependant 17,1 % de la collecte totale en épargne. Au titre des déceptions, le chiffre d'affaires des régimes de retraite en points apparaît en retrait de 7,4 % malgré la qualité de l'offre tandis que l'activité en rentes viagères immédiates connaît une nouvelle année de décrue de la collecte à - 21,0 % ;
- **des performances des fonds en euro des produits d'épargne annoncées au titre de 2014 se classant indiscutablement une nouvelle fois en tête des performances du secteur professionnel.** A des niveaux nets de frais de gestion de 3,11 % pour les Carnets d'Épargne souscrits de 1969 à 1991, de 3,38 % pour les Carnets Multi Épargne accessibles de 1991 à 1997, de 3,33 % servi sur le fonds en euro de Dynavie, elles illustrent la qualité et le sérieux de la gestion qui les caractérise, et plus encore le respect de règles d'éthique contraignantes, respectueuses des droits des sociétaires les plus fidèles qui ne sont pas ponctionnés pour améliorer les performances des produits les plus récents. Ces règles sont le gage d'une relation équitable sur le long terme ;
- la poursuite de **la politique de revalorisation** de la valeur de service des différents régimes de retraite en points. La clôture de l'exercice 2014 s'inscrit dans une situation exceptionnelle, marquée par la poursuite de la baisse des taux longs qui fait naître des plus-values latentes obligataires mais qui pèse sur les capacités de pilotage des taux de couverture compte tenu du niveau des taux d'actualisation retenus pour l'évaluation des droits des adhérents. La société affiche **des taux de couverture supérieurs ou égaux à 100 % pour l'ensemble des régimes. Des provisions techniques spéciales complémentaires** pour un montant total de 8.145 k€ (contre 1.315 k€ à fin 2013) ont cependant dues être constituées pour deux d'entre eux, Fonréa et Fonds Acti Retraite ;
- la **reprise d'une faible partie des provisions pour dépréciation d'actifs.** La provision pour dépréciation durable a été évaluée de manière prudente au 31 décembre 2014 avec les mêmes règles que celles retenues au cours des exercices précédents, pour un montant de 4.315k€ contre 4.505 k€ fin 2013, permettant de dégager un excédent de 190 k€ qui a alimenté les comptes de participation des sociétaires aux résultats ;
- la constitution d'une provision pour risque d'exigibilité pour l'ensemble des actifs évalués conformément aux dispositions de l'article R.332-20 du Code des assurances. L'apparition de moins-values latentes a conduit la société à appliquer les mécanismes d'étalement réglementaire, visant à lisser sur trois exercices la charge induite par la dotation à la **provision pour risque d'exigibilité**, représentant une **charge d'un montant de 124 k€** dans les comptes de l'exercice 2014 ;
- **une augmentation des frais généraux de 871 k€** résultant notamment de charges plus importantes (+ 1.264 k€) en provenance des GIE auxquels la Caisse adhère ;
- **une augmentation de 25.167 k€ de la réserve de capitalisation** résultant de la réalisation d'importantes plus-values obligataires ;
- **un excédent comptable de 10.588 k€,** contre 16.070 k€ en 2013, après paiement de l'impôt. L'exercice supporte un impôt sur les sociétés d'un montant de 8.753 k€ (en augmentation de 85 % par rapport à l'exercice précédent résultant principalement du retraitement fiscal des variations de la réserve de capitalisation et de l'imputation d'une partie des déficits fiscaux reportables de

24.486 k€. Subsiste un montant de déficits fiscaux reportables de 5.904 k€, qui n'est pas inscrit à l'actif du bilan ;

- **une marge de solvabilité renforcée.** La **marge minimale** à constituer par la Caisse, **s'élève à 127.914 k€**. Les fonds propres comptables, augmentés du résultat de l'exercice, atteignent désormais 230.134 k€ contre 194.342 k€ à fin 2013, excédant ainsi le minimum réglementaire de solvabilité. En incluant les plus-values latentes sur les portefeuilles évalués conformément aux dispositions de l'article R.332-20 du Code des assurances, **la marge de solvabilité constituée par la société s'élève à 363.284 k€**. Si l'on intègre la totalité des plus-values latentes, la marge de solvabilité constituée s'élève à 607.704 k€.

2 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant.

3 Principes, règles et méthodes comptables

3.1 Introduction

Les comptes sont établis conformément aux articles 8 à 16 du Code du commerce, en tenant compte des dispositions particulières contenues dans le Code des assurances.

Les comptes de l'exercice 2014 respectent les dispositions du décret n°94-481 du 8 juin 1994 et l'arrêté du 20 juin 1994 transposant la directive n°91-674/CEE du 19 décembre 1991 concernant les comptes sociaux et comptes consolidés des entreprises d'assurance.

Il est fait, de manière générale, application des principes comptables généraux de prudence, de non compensation, de spécialisation des exercices, de permanence des méthodes. Les comptes sont établis dans l'hypothèse d'une continuité de l'exploitation.

3.2 Informations sur le choix des méthodes utilisées

Valeurs mobilières à revenus fixes

Les obligations et autres valeurs à revenus fixes sont retenues pour leur prix d'achat, net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat. Lorsque le prix d'achat de ces titres est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque le prix d'achat est inférieur à leur prix de remboursement, la différence est portée en produit sur la durée de vie résiduelle des titres. S'agissant des obligations indexées sur l'inflation, la variation, du fait de l'inflation, de la valeur de remboursement entre deux dates d'inventaire consécutives est reprise dans les produits ou charges de l'exercice.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond au dernier cours coté au jour de l'inventaire ou, pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché.

Actions et autres titres à revenus variables

Les actions et autres titres à revenus variables sont retenus pour leur prix d'achat, hors intérêts courus le cas échéant.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond :

- au dernier cours coté au jour de l'inventaire, pour les titres cotés ;
- à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché, pour les titres non cotés ;

- au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement.

Prêts

Les prêts sont évalués d'après les actes qui en font foi.

Provisions sur valeurs mobilières à revenus fixes

Une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'il existe un risque de défaut de l'émetteur, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal.

Provisions sur les placements immobiliers, valeurs mobilières à revenus variables

Pour chaque élément d'actif pris individuellement, autre que les valeurs mobilières à revenus fixes, une provision est constatée à l'actif en cas de dépréciation à caractère durable.

Le conseil National de la Comptabilité a émis un avis sur la méthodologie d'évaluation de cette provision. En application de cet avis, il est constitué ligne par ligne une provision pour dépréciation à caractère durable lorsque continûment pendant 6 mois au moins à la clôture de l'exercice, la valeur vénale de l'actif considéré est inférieure à une certaine fraction de son prix de revient : en situation normale, il est admis que cette fraction puisse être fixée à 80 % ; en revanche, dans l'hypothèse où les marchés connaissent une volatilité élevée, il est admis qu'elle puisse être fixée à 70 %, voire en deçà. Comme pour les exercices précédents, le taux de 80 % a été retenu pour les calculs à la date d'inventaire.

Une provision pour dépréciation à caractère durable est également constituée pour tous les actifs faisant l'objet d'une telle provision à l'inventaire précédent. Lorsque l'actif est destiné à être cédé dans un délai déterminé, fixé par convention à 5 ans, la provision constituée est égale à la différence entre le prix de revient et la valeur vénale. Dans le cas contraire, la provision est égale à la différence entre le prix de revient et la valeur vénale au 31 décembre multipliée par le coefficient 1,159, calculé en supposant une revalorisation annuelle au taux sans risque de 3 % sur la période de 5 ans durant laquelle l'actif considéré ne sera pas cédé.

Les provisions pour dépréciation à caractère durable constituées s'imputent sur la valeur comptable des actifs concernés.

Enfin, lorsque, globalement, les placements autres que les valeurs mobilières évaluées conformément aux dispositions de l'article R 332-19 du Code des assurances ont une valeur de réalisation inférieure à leur valeur comptable nette d'éventuelles provisions pour dépréciation à caractère durable, une provision est constituée à hauteur de l'écart entre ces deux valeurs. Baptisée "Provision pour Risque d'Exigibilité", elle se trouve classée parmi les provisions techniques. Cette provision est calculée séparément pour chacun des régimes de retraite en points gérés par la Caisse, sans que les moins-values latentes globales constatées dans un régime puissent être compensées par des plus-values latentes globales existant éventuellement dans les autres régimes ou la gestion générale.

Produits et charges des placements

Les revenus financiers comprennent les revenus des placements acquis à l'exercice (dividendes, coupons, intérêts des prêts).

Les autres produits des placements comprennent les écarts positifs de l'exercice sur les prix de remboursement des obligations à percevoir, ainsi que les reprises de provisions pour dépréciation des placements.

Les autres charges des placements comprennent les écarts négatifs de l'exercice sur les prix de remboursement des obligations à percevoir, ainsi que les dotations aux amortissements et aux provisions des placements.

Les plus ou moins values sur cessions de valeurs mobilières sont déterminées en appliquant la méthode du “premier entré premier sorti” (FIFO) et constatées dans le résultat de l’exercice. Toutefois, pour les obligations et autres titres à revenus fixes estimés conformément aux dispositions de l’article R 332-19 du Code des assurances, autres que celles détenues dans le cadre de la gestion des régimes de retraite en points, le produit correspondant à la différence entre le prix de cession et la valeur actuelle du titre cédé au taux actuariel de rendement calculé lors de son acquisition, alimente, par le compte de résultat, la réserve de capitalisation, incluse dans les fonds propres. En cas de perte, une reprise est effectuée sur cette réserve de capitalisation, dans la limite du montant de celle-ci. Depuis l’exercice 2010, les dotations à la réserve de capitalisation ou les reprises sur cette réserve prennent en compte la fiscalité attachée à ces opérations.

Provisions techniques

Les provisions mathématiques correspondent à la différence entre la valeur actuelle probable des engagements de l’assureur d’une part, du preneur d’assurance d’autre part. Elles sont calculées en appliquant les taux, tables de mortalité, chargements d’inventaire prévus par la réglementation. S’agissant des régimes de retraite en points régis par les articles L 441-1 et suivants du Code des assurances, la provision mathématique est égale à la Provision Technique Spéciale (PTS) du Régime. A l’inventaire, on vérifie que cette PTS est supérieure à la Provision Mathématique Théorique (PMT) du Régime, valeur actuelle des droits de retraite acquis par les adhérents, calculée en utilisant les tables de mortalité et taux d’actualisation en vigueur à la date d’arrêté des comptes. Dans l’hypothèse contraire, on constitue une Provision Technique Spéciale Complémentaire (PTSC) d’un montant égal à la différence constatée. En d’autres termes, le taux de couverture d’un tel régime, rapport entre la PTS, majoré de la PTSC éventuelle, et la PMT, doit être supérieur ou égal à 100 %.

Acceptations en réassurance

Elles sont enregistrées à partir des informations transmises par les cédantes.

Cessions et rétrocessions

Les cessions sont comptabilisées en application des différents traités souscrits.

Frais de gestion

Les frais de gestion sont enregistrés dès leur origine dans des comptes de charges par nature et sont systématiquement affectés à une section analytique. Ensuite, ces frais sont ventilés dans les comptes de charges par destination par l’application de clés de répartition propres à chaque section analytique.

Les frais de gestion sont de deux natures :

- frais généraux propres à Capma & Capmi ;
- frais généraux issus de la répartition des dépenses engagées par les GIE de moyens auxquels adhère Capma & Capmi.

Le classement des charges de gestion s’effectue dans les cinq destinations suivantes :

- les frais de règlement des prestations, qui incluent notamment les frais des services de gestion des prestations ou exposés à leur profit ;
- les frais d’acquisition qui incluent notamment les salaires versés aux collaborateurs du terrain et coûts des délégations, et les frais des services centraux chargés de l’établissement des contrats ou exposés à leur profit ;
- les frais d’administration qui incluent notamment les frais des services chargés de la gestion du portefeuille ou exposés à leur profit ;
- les charges de placements qui incluent notamment les frais des services de gestion des placements ;
- les autres charges techniques qui regroupent les charges ne pouvant être affectées ni directement, ni par application d’une clé à une des destinations ci-dessus, notamment les charges de direction générale.

Opérations en devises

Sans objet.

Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision est constituée en cas de doute sur la recouvrabilité d'une créance.

Engagements hors bilan

L'admission au statut d'associé de la Mutuelle Centrale de Réassurance et de Mutuelle Associée de Monceau Assurances est matérialisée par des conventions de réassurance de durée. Ces conventions précisent qu'en cas de résiliation, la mutuelle associée désireuse de mettre fin à son statut rembourse, le cas échéant, le solde cumulé du compte retraçant l'ensemble des opérations relevant desdites conventions.

En conséquence, si, à la date d'arrêté des comptes, la mutuelle associée a pris la décision de résilier sa convention de réassurance d'adhésion, les dettes éventuellement exigibles au titre des conventions sont inscrites au passif du bilan. Dans l'hypothèse inverse, il n'y a pas lieu d'inscrire au hors-bilan les sommes qui seraient dues par Capma & Capmi à la Mutuelle Centrale de Réassurance et/ou Monceau Assurances en cas de résiliation, puisque ces conventions ne sont pas résiliées et qu'il est fait application du principe général de "continuité de l'exploitation".

Si la société Capma & Capmi avait résilié à la date du 31 décembre 2014 les conventions d'association qui la lient à Monceau Assurances et à la Mutuelle Centrale de Réassurance, elle aurait eu à régler un montant de 15.225 milliers d'euros à la Mutuelle Centrale de Réassurance.

4

Informations sur les postes du bilan

4.1

Actif

4.1.1

Placements immobiliers (hors placements des contrats en unités de compte)

Montants bruts

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisition	Cession	Montant à la clôture
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-
Parts de sociétés immobilières non cotées	466 858	45 577	21 767	490 667
Versements restant à effectuer	-	-	-	-
Sous-total	466 858	45 577	21 767	490 667
TOTAL BRUT	466 858	45 577	21 767	490 667

Montants des amortissements

Intitulé	Montant à l'ouverture	Dotation	Reprise	Montant à la clôture
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-
Parts de sociétés immobilières non cotées	-	-	-	-
Versements restant à effectuer	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-
TOTAL AMORTISSEMENTS	-	-	-	-

Montants nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Terrains	-	-
Constructions	-	-
Sous-total	-	-
Parts de sociétés immobilières non cotées	466 858	490 667
Versements restant à effectuer	-	-
Sous-total	466 858	490 667
TOTAL NET	466 858	490 667

Sont enregistrées en “Acquisition” les affectations de parts de sociétés civiles immobilières servant de support aux contrats à capital variable immobilier, correspondant aux montants nets souscrits, rachetés ou arbitrés par les sociétaires ainsi que les parts souscrites par la société en réinvestissement des dividendes perçus.

4.1.2 Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

Le périmètre des entreprises liées au groupe Monceau Assurances, et détenues par la Caisse, n'a pas été modifié en 2014.

Cependant, des avances en compte courant sont consenties à la Société Civile Centrale Monceau pour financer la politique d'acquisition de biens immobiliers. Capma & Capmi y participe au prorata de sa participation dans le capital.

Valeurs brutes

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisitions	Cessions	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	33 576	-	-	33 576
Prêts sociétés du groupe	40 893	11 014	52	51 855
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-	-	-
TOTAL	74 469	11 014	52	85 431

Provisions

Intitulé	Montant à l'ouverture	Dotations	Reprise	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	-	-	-	-
Prêts sociétés du groupe	-	-	-	-
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-	-	-
TOTAL PROVISIONS	-	-	-	-

Montants nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	33 576	33 576
Prêts sociétés du groupe	40 893	51 855
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-
TOTAL	74 469	85 431

4.1.3

Autres placements

Valeurs brutes au 31 décembre 2014

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisitions	Cessions	Montant à la clôture
Actions et autres titres à revenus variables	1 425 052	1 329 281	1 289 289	1 465 043
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	1 622 084	636 060	555 080	1 703 065
Prêts et avances sur polices	49 869	8 313	7 750	50 432
Autres placements	-	-	-	-
Valeurs remises en nantissement	-	-	-	-
TOTAL BRUT	3 097 005	1 973 654	1 852 119	3 218 540

Provisions

Intitulé	Amortissements et provisions à l'ouverture		Mouvements		Amortissements et provisions à la clôture	
	Amortissements	Provisions	Dotations	Reprises		
Actions et autres titres à revenus variables	-	4 505	1 463	1 653	-	4 315
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	-	-	-	-	-	-
Prêts et avances sur polices	-	-	-	-	-	-
Autres placements	-	-	-	-	-	-
Valeurs remises en nantissement	-	-	-	-	-	-
TOTAL AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	-	4 505	1 463	1 653	-	4 315

Montants nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Actions et autres titres à revenus variables	1 420 547	1 460 729
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	1 622 084	1 703 065
Prêts et avances sur polices	49 869	50 432
Autres placements	-	-
Valeurs remises en nantissement	-	-
TOTAL NET	3 092 501	3 214 225

4.1.4

Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte

Valeurs nettes au 31 décembre 2014

Intitulé	Montant à l'ouverture	Variation	Montant à la clôture
Placements immobiliers	308 841	21 726	330 567
Titres à revenu variable autres que les OPCVM	-	-	-
OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	-	-	-
Autres OPCVM	245 745	- 691	245 053
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-
TOTAL	554 586	21 035	575 620

4.1.5

État récapitulatif des placements

1) Placements

Libellé	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2013
1. Placements immobiliers				
- dans l'OCDE	542 506	542 506	626 752	507 682
- hors OCDE	-	-	-	-
2. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM				
- dans l'OCDE	33 956	33 590	70 017	33 590
- hors OCDE	-	-	-	-
3. Parts d'OPCVM (autres que celles en 4)				
- dans l'OCDE	1 373 014	1 369 066	1 379 668	1 330 238
- hors OCDE	-	-	-	-
4. Parts d'OPCVM à revenu fixe				
- dans l'OCDE	91 649	91 649	93 456	90 332
- hors OCDE	-	-	-	-
5. Obligations et autres titres à revenu fixe				
- dans l'OCDE	1 672 779	1 691 667	1 936 154	1 614 565
- hors OCDE	-	-	-	-
6. Prêts hypothécaires				
- dans l'OCDE	38 450	38 450	38 450	38 450
- hors OCDE	-	-	-	-
7. Autres prêts et effets assimilés				
- dans l'OCDE	11 999	11 999	11 999	11 488
- hors OCDE	-	-	-	-

Libellé	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2013
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes				
- dans l'OCDE	-	-	-	-
- hors OCDE	-	-	-	-
9. Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces				
- dans l'OCDE	-	-	-	-
- hors OCDE	-	-	-	-
10. Actifs représentatifs de contrats en UC				
- Placements immobiliers	330 567	330 567	330 567	308 841
- Titres à revenu variable autres que des parts d'OPCVM	-	-	-	-
- OPCVM détenant des titres à revenu fixe	-	-	-	-
- Autres OPCVM	245 053	245 053	245 053	245 745
- Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
11. Total des lignes 1 à 10	4 339 972	4 354 546	4 732 117	4 180 931
dont :				
- placements évalués selon l'article R 332-19	1 670 779	1 689 667	1 934 087	1 612 603
- placements évalués selon l'article R 332-20	2 093 573	2 089 259	2 222 409	2 013 743
- placements évalués selon l'article R 332-5	575 620	575 620	575 620	554 586
dont, pour les entreprises visées à l'article L 310-1 :				
- valeurs affectables à la représentation des provisions autres que celles visées ci-dessous	2 779 898	2 792 444	3 098 531	2 682 457
- valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance	-	-	-	-
- valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	-	-	-	-
- valeurs affectées aux provisions techniques spéciales des autres affaires en France	984 454	986 482	1 057 965	943 888
- autres affectations ou sans affectation	575 620	575 620	575 620	554 586

Le tableau suivant permet de réconcilier le total de l'état des placements ci-dessus avec le montant des placements au bilan :

2) Actifs pouvant être affectés à la représentation des provisions techniques (autres que les

	2014			2013		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Montant des placements à l'actif du bilan	4 339 972	4 365 944	4 732 117	4 158 121	4 188 413	4 399 220
Amortissement de Surcote		19 304			16 544	
Amortissement de Décote		7 906			9 062	
Montant des placements dans l'état récapitulatif des placements	4 339 972	4 354 546	4 732 117	4 158 121	4 180 931	4 399 220

placements et la part des réassureurs dans les provisions techniques)

Néant

3) Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance

Néant

4) Autres informations

a) Montant des comptes inclus dans la valeur des actifs inscrits au poste "Terrains et constructions".

Néant

b) Droits réels et parts de sociétés immobilières ou foncières non cotées dans le poste "Terrains et constructions"

	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2013
Immeubles d'exploitation	-	-	-	-
Droits réels	-	-	-	-
Part des sociétés immobilières ou foncières non cotées	-	-	-	-
Autres immobilisations	490 667	490 667	574 914	466 858
Droits réels	-	-	-	-
Part des sociétés immobilières ou foncières non cotées	490 667	490 667	574 914	444 331
Total	490 667	490 667	574 914	466 858

c) Solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence de remboursement des titres évalués conformément à l'article R 332-19

	Montant au 31/12/2014	Montant au 31/12/2013
Valeur de remboursement	1 590 271	1 591 273
Valeur nette	1 689 667	1 612 603
SOLDE NON AMORTI	-99 396	-21 330

d) Exposition aux risques d'états souverains ayant fait l'objet d'un plan de soutien européen

	Valeur nominale	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Grèce				
- GRR000000010 - GRECE TV12- 151042 GDP LKD SEC.	0	0	0	16
Total Grèce	0	0	0	16
Chypre				
Total Chypre	Néant	Néant	Néant	Néant
Portugal				
Total Portugal	Néant	Néant	Néant	Néant
Irlande				
Total Irlande	Néant	Néant	Néant	Néant
Total général	0	0	0	16

4.1.6 Créances au 31 décembre de l'exercice

	Montant au 31/12/2014	dont créances de moins d'un an	dont créances à plus d'un an	Montant au 31/12/2013
Primes à émettre	-	-	-	-
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	305	305	-	253
Créances nées d'opérations de réassurance	-	-	-	-
Autres créances	18 962	18 962	-	18 907
Total	19 267	19 267	-	19 160

4.1.7 Compte de régularisation-actif

Libellé	Montant au 31/12/2014	Montant au 31/12/2013
Intérêts courus non échus	23 732	24 526
Intérêts à recevoir	-	-
Différences sur les prix de remboursement	7 906	9 062
Autres	1 047	230
TOTAL COMPTE DE RÉGULARISATION - ACTIF	32 685	33 819

4.1.8 Filiales et participations

Nom	Forme juridique	Pourcentage de détention	Valeur comptable	Capitaux propres à la clôture	Chiffre d'affaires	Résultat	Dividendes encaissés	Compte courant	Prêt
Filiales (50 % au moins du capital est détenu par la société)									
Monceau Investissements Immobiliers (MII) Gestion d'un parc immobilier 65, rue de Monceau 75008 PARIS	Société Civile Immobilière	97,90%	707 116	612 471	24 901	37 232	32 523	-	-
Monceau Investissements Mobiliers (MIM) Société de portefeuille 65, rue de Monceau 75008 PARIS	Société Civile Particulière	92,76%	21 587	47 675	-	2 303	-	-	-
Société Civile Foncière Centrale Monceau (SCFCM) Gestion d'un patrimoine foncier 65, rue de Monceau 75008 PARIS	Société Civile	60,00%	13 796	29 573	505	926	-	-	-

Nom	Forme juridique	Pourcentage de détention	Valeur comptable	Capitaux propres à la clôture	Chiffre d'affaires	Résultat	Dividendes encaissés	Compte courant	Prêt
Participations (10 à 50 % du capital est détenu par la société)									
Société Civile Centrale Monceau (SCCM) Gestion d'un parc immobilier 65, rue de Monceau 75008 PARIS	Société Civile Immobilière	31,47%	100 322	189 852	32 401	32 712	9 441	51 838	-
Monceau Retraite & Épargne Société d'assurance vie 65, rue de Monceau 75008 PARIS	Société anonyme d'assurance mixte	29,48%	11 989	47 826	37 955	- 837	-	-	-

4.2 Éléments du passif

4.2.1 Capitaux propres

Libellé	Montant au 31/12/2013	Affectation du résultat 2013	Augmentation	Diminution	résultat 2014	Montant au 31/12/2014
Fonds d'établissement et droits d'adhésion	60 201	-	37	-	-	60 238
Réserves	166 212	-	37 752	12 583	-	191 381
Réserve complémentaire fonds d'établissement	8 766	-	-	-	-	8 766
Réserve pour risque liés à l'allongement de la durée de la vie humaine	16 000	-	-	-	-	16 000
Autres réserves	20 494	-	2	-	-	20 495
Réserve de capitalisation	101 953	-	37 750	12 583	-	127 120
Réserve de solvabilité	19 000	-	-	-	-	19 000
Report à nouveau	- 48 141	16 070	-	2	-	- 32 073
Résultat de l'exercice	16 070	- 16 070	-	-	10 588	10 588
TOTAL	194 342	0	37 789	12 585	10 588	230 134

Les variations affectant les différents postes de capitaux propres résultent de l'enregistrement des décisions de l'assemblée générale du 11 juin 2014, des mouvements de l'exercice sur la réserve de capitalisation, des droits d'adhésion acquittés par tout nouveau sociétaire et du résultat de l'exercice 2014.

4.2.2 Passifs subordonnés

Néant.

4.2.3 Provisions techniques brutes

Évaluées en application de la réglementation et des notes techniques propres à chaque produit, les provisions techniques brutes, provisions relatives aux opérations en unités de compte exclues, s'élèvent à 3.572.887 k€ contre 3.459.054 k€ au 31 décembre 2013. Elles incluent les Provisions Techniques Spéciales et Provisions Techniques Spéciales complémentaires éventuelles des différents régimes de retraite en points gérés par la Caisse soit, 780.645 k€ au titre du Régime Collectif de Retraite, 113.504 k€ pour Fonréa et 98.879 k€ au titre du Fonds Acti Retraite.

La provision pour sinistres à payer correspond aux capitaux échus ou aux sinistres survenus et non encore réglés à la date de clôture.

Une provision pour risque d'exigibilité a été constituée au titre du Fonds Acti Retraite pour un montant de 124 k€ en recourant au mécanisme d'étalement de 3 ans prévu par la réglementation.

Le tableau suivant résume les principaux paramètres de chacun des trois régimes de retraite en points pris individuellement.

	RCR	Fonréa	Fonds Acti Retraite
Nombre d'adhérents	52 939	6 974	7 584
Provision Technique Spéciale à l'ouverture	763 714 214	96 444 332	83 075 438
Provision Technique Spéciale complémentaire ouverture	-	1 189 835	125 566
Cotisations nettes	2 976 821	7 724 764	7 935 550
Produits Financiers crédités au régime	59 966 022	6 159 092	5 014 011
Frais annuels de gestion	-	-	-
Arrérages réglés	- 43 985 903	- 1 192 303	- 563 956
Majorations légales nettes payées	- 2 026 118	-	-
Transferts réglés	-	- 118 636	- 240 208
Dotations complémentaires accordées par le conseil	-	-	-
Provision Technique Spéciale à la clôture (1)	780 645 035	109 017 248	95 220 835
Provision Technique Spéciale complémentaire à la clôture (2)	-	4 487 004	3 658 246
Provision pour risque d'exigibilité	-	-	123 900
Provision pour dépréciation durable	366 568	-	-
Provision Mathématique Théorique (3)	746 291 606	113 504 252	98 879 082
Taux de couverture fin 2014 (1+2) / (3) en retenant un taux de 1,50 % pour les engagements à moins de 8 ans et de 1,64 % au-delà de 8 ans et de 1,50 % au delà de 8 ans	104,60%	100,00%	100,00%
Taux de couverture estimé fin 2014 en retenant les taux d'actualisation qui étaient en vigueur à fin 2013, soit un taux de 2,05 % pour les engagements à moins de 8 ans et de 1,64 % au-delà de 8 ans	108,94%	101,94%	102,78%
Rappel du taux de couverture à fin 2013 en retenant un taux de 2,05 % pour les engagements à moins de 8 ans et de 1,64 % au-delà de 8 ans (norme arrêté du 1^{er} août 2006)	103,07%	100,00%	100,00%

4.2.4 Provisions techniques des contrats en unités de compte

Ces provisions techniques sont calculées en nombre d'unités de compte puis en euros, par multiplication de ce nombre par la valeur vénale de l'unité de compte à la date d'inventaire. Elles sont en augmentation de 3,8 %, à 575.620 k€ contre 554.586 k€ à l'inventaire précédent, portant pour 330.567 k€ sur des contrats à capital variable immobilier (308.841 k€ à la fin de 2013).

À valeur constante des supports, l'encours de provisions techniques en unités de compte aurait augmenté de 2,7 %, à 569.673 k€.

Si l'on ne retient que les contrats à capital variable immobilier, les provisions techniques sont en augmentation de 7,0 %.

À valeur constante de la part de la SCI Monceau Investissements Immobiliers, la hausse est de 6,6 %.

4.2.5

Participation des adhérents aux résultats techniques et financiers

	Exercice		
	2014	2013	2012
Participation aux résultats totale :	167 395	159 434	128 779
Participation attribuée (y compris intérêts techniques)	164 964	155 040	125 285
Variation de la provision pour participation aux excédents	2 431	4 394	3 494
Participation aux résultats des opérations vie (3)			
Provisions mathématiques moyennes (1)	2 544 336	2 499 581	2 497 368
Montant minimal de la participation aux résultats	54 515	63 670	69 001
Montant effectif de la participation aux résultats (2) :	82 726	89 962	79 287
<i>Participation attribuée (y compris intérêts techniques)</i>	<i>80 295</i>	<i>85 568</i>	<i>75 793</i>
<i>Variation de la provision pour participation aux excédents</i>	<i>2 431</i>	<i>4 394</i>	<i>3 494</i>

(1) demi somme des provisions mathématiques à l'ouverture et à la clôture, correspondant aux opérations visées au (3).

(2) Participation effective (charge de l'exercice, y compris intérêts techniques) correspondant aux opérations visées au (3).

(3) Opérations individuelles et collectives souscrites sur le territoire français à l'exception des opérations à capital variable et des contrats relevant des articles L.441-1 et L.144-2.

4.2.6

Provisions pour risques et charges

Libellé	Montant au 31/12/2014	Montant au 31/12/2013
Provision pour litiges	685	516
Autres provisions pour risques	50	45
TOTAL	735	561

4.2.7

Dettes

	Montant au 31/12/2014	dont dettes de moins d'un an	dont dettes à plus d'un an	Montant au 31/12/2013
Dettes pour dépôt en espèces reçus des cessionnaires	404 653	404 653	-	428 418
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	644	644	-	479
Dettes nées d'opérations de réassurance	1 939	1 939	-	2 298
Dettes envers les établissements de crédits	-	-	-	-
Autres dettes	23 322	23 322	-	18 458
Total	430 559	430 559	-	449 653

4.2.8

Comptes de régularisation-passif

Libellé	Montant au 31/12/2014	Montant au 31/12/2013
Intérêts perçus d'avance	-	-
Intérêts à recevoir	-	-
Frais d'acquisition reportés	-	-
Amortissements des différences sur les prix de remboursement	19 304	16 544
Charges constatées d'avance	-	-
Autres	770	17
TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	20 074	16 561

4.2.9

Produits à recevoir et charges à payer

Charges à payer	2014	2013
Personnel		
Dettes provisionnées pour congés à payer	-	-
Provisions pour intéressement des salariés	1 400	1 065
Autres charges à payer	1 333	1 269
Organismes sociaux		
Charges sociales sur congés payés	-	-
Autres charges à payer	-	-
État		
Charges sociales sur congés payés	-	-
Autres charges à payer	-	-
Autres charges à payer diverses	367	318
TOTAL	3 101	2 652

Produits à percevoir	2014	2013
Personnel	-	-
Organismes sociaux	-	-
État	-	-
Autres produits à recevoir	-	1 154
TOTAL	-	1 154

4.3 Engagements hors bilan

Engagements donnés :

Engagements donnés	Montant au 31/12/2014	Montant au 31/12/2013
Estimation des Indemnités conventionnelles de mise à la retraite	928	774
TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS	928	774

L'estimation des indemnités de mise à la retraite payables dans le futur est la somme de l'estimation de la part qui sera payée par les GIE auxquels elle participe et qui serait imputée à la société, et de la même estimation correspondant aux indemnités qui seraient dues aux salariés de l'entreprise.

Engagements reçus	Montant au 31/12/2014	Montant au 31/12/2013
Comptes gagés par les réassureurs	82	96
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS	82	96

5 Notes sur les postes du compte de résultats

Voir tableau ci-contre.

	Total	Capitalisation à prime unique	Capitalisation à prime périodique	Temporaire décès individuelle	Autres contrats individuels à prime unique	Autres contrats individuels à prime périodique	Collectifs décès	Collectifs vie	Contrats en UC à prime unique	Contrats en UC à prime périodique	Contrats collectifs L441	PERP
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)

Primes	189 601	-	-	749	139 694	953	366	719	27 495	-	19 626	-
Charges de prestations	232 458	-	-	305	154 898	4 908	317	1 026	19 374	-	51 629	-
Charges de provisions	-31 887	-	-	102	-17 303	-3541	-19	-324	11 734	-	-22 536	-
Ajustement ACAV	5 977	-	-	-	-	-	-	-	5 977	-	-	-
Solde de souscription	-4 992	-	-	342	2 099	-414	67	17	2 364	-	-9 468	-
Frais d'acquisition	11 762	-	-	46	8 666	59	23	45	1 706	-	1 218	-
Autres charges nettes de gestion	-1 872	-	-	3	789	-726	0	28	485	-	- 2451	-
Charges d'acquisition et de gestion nettes	9 890	-	-	49	9 455	-667	23	72	2 191	-	-1 233	-
Produits nets des placements	173 066	-	-	41	73 895	606	2	600	14 082	-	83 839	-
Participation aux résultats	167 395	-	-	72	79 794	1 737	-	1 122	13 530	-	71 139	-
Solde financier	5 671	-	-	-30	-5900	-1 131	2	-522	552	-	12 700	-
Primes cédées	444	-	-	133	270	33	3	3	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les prestations	23 103	-	-	-	23 103	-	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les charges de provision	-22 976	-	-	3	-22 977	-2	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans la PB	12 405	-	-	-	12 405	-	-	-	-	-	-	-
Commissions reçues des réassureurs	1 862	-	-	-	1 862	-	-	-	-	-	-	-
Solde de réassurance	13 951	-	-	-130	14 123	-35	-4	-3	-	-	-	-
Résultat technique	4 739	-	-	132	867	-913	43	- 581	725	-	4 465	-
Hors compte												
Montant des rachats	81 267	-	-	-	70 481	291	-	10	10 485	-	-	-
Intérêts techniques bruts de l'exercice	17 097	-	-	72	14 566	1 555	-	904	-	-	-	-
Provisions techniques brutes à la clôture	4 148 508	-	-	3 553	2 490 733	50 246	183	32 790	577 851	-	993 152	-
Provisions techniques brutes à l'ouverture	4 013 640	-	-	3 389	2 424 770	52 166	202	31 891	556 673	-	944 549	-

5.1 Produits financiers alloués au compte non technique

Les produits financiers nets de charges alimentent le compte technique. A l'inventaire, une partie de ces produits vient pour alimenter la rubrique "produits financiers alloués" du compte non technique. Cette partie a été déterminée non pas en ventilant les produits des placements nets au prorata des capitaux propres comptables, réserve de capitalisation déduite, et provisions pour risques et charges d'une part, des provisions mathématiques et de la réserve de capitalisation d'autre part mais à partir des produits générés par chacun des cantons.

Bien qu'elle réponde à la lettre aux dispositions du Plan Comptable 1995, la méthode d'enregistrement des produits financiers liés aux opérations de réassurance du Carnet d'Epargne a été contestée par le Service du Contrôle des Assurances, à l'occasion du contrôle portant sur les opérations de l'exercice 2005 qui a souhaité que l'entreprise privilégie la notion « d'image fidèle » plutôt que l'application stricte de textes peu adaptés aux cas particuliers présentés par notre Caisse.

Aussi, depuis l'établissement des comptes de 2007, les intérêts versés aux réassureurs en rémunération des dépôts d'espèces, fort correctement comptabilisés jusque là en « frais financiers » en application du plan comptable, apparaissent dans la colonne « cessions » du compte de résultat, contribuant ainsi à améliorer la signification du résultat technique brut et du résultat des opérations de réassurance.

5.2 Ventilation des produits et des charges de placements

Nature des charges	Montant
Intérêts sur dépôts espèces des réassureurs	16 167
Intérêts de retard	-
Frais externes de gestion	285
Frais internes	535
Frais de gestion des placements et intérêts financiers	16 987
Amortissement des différences de prix de remboursement	13 630
Amortissement matériel service financier	-
Dotation à la provision pour dépréciation à caractère durable	1 463
Autres charges des placements	15 093
Moins values sur réalisation de placements	31 121
Dotation à la réserve de capitalisation	37 750
Pertes provenant de la réalisation des placements	68 871
Ajustement ACAV	7 794
TOTAL CHARGES DES PLACEMENTS	108 744

Nature des produits	Montant
Revenus des immeubles et Sociétés civiles immobilières	41 964
Revenus des placements financiers	50 971
Revenus des prêts aux collectivités	1 154
Intérêts	608
Revenus des placements dans les entreprises liées	3
Revenus des placements des contrats en unités de compte	434
Revenus des placements	95 134
Produits de différences sur les prix de remboursement à percevoir	9 714
Reprise sur provision pour dépréciation à caractère durable	1 653
Intérêts	-
Autres produits de placements	11 367
Plus values sur réalisation de placements immobiliers	67
Plus values sur réalisation de placements	170 066
Reprise sur la réserve capitalisation	-
Profits provenant de la réalisation de placements	170 132
Ajustement ACAV	13 771
TOTAL PRODUITS DES PLACEMENTS	290 405
NET	181 660

5.3 Charges par destination

Ce tableau inclut les charges de gestion, hors commissions, issues de la ventilation des comptes de charges par nature ainsi que celles, hors commissions également, directement comptabilisées dans les comptes par destination. S'y ajoutent les autres charges techniques, qui figurent au compte de résultats pour 1.980 k€. Les mêmes éléments s'élevaient à respectivement 14.382 k€ et 1.924 k€ au 31 décembre 2013.

Au global, les charges supportées par l'entreprise, avec un total de 16.958 k€ contre 16.306 k€ pour 2013, ont augmenté de 4 %.

Nature	Sinistres	Acquisition	Administration	Placements	TOTAL
Charges externes	261	2 965	390	278	3 893
Charges internes	717	8 371	1 073	535	10 695
Dotations aux amortissements et aux provisions	29	319	43	-	390
Autres	-	-	-	-	-
TOTAL	1 007	11 654	1 505	812	14 979

5.4

Charges de personnel

Compte tenu du faible nombre de salariés employés au cours de l'exercice, cette information est de nature à donner un élément sur leur rémunération individuelle. Elle n'est donc pas fournie, en application des dispositions des articles L123-16 et R123-200 du Code de commerce.

5.5

Produits et charges exceptionnels et non techniques

	2014	2013
Produits exceptionnels		
Autres produits exceptionnels	955	72
Produits sur exercices antérieurs	-	-
Article 700 produits	-	-
Produits exceptionnels issus du déversement classe 9/ classe 6	152	113
Reprise de provisions à caractère exceptionnel	28	1
Reprise de provision pour litiges	128	203
Crédit d'impôt recherche	-	-
Reprise de provisions pour charges exceptionnelles	-	-
Total produits exceptionnels	1 264	390
Charges exceptionnelles		
Autres pertes exceptionnelles	132	788
Pertes sur exercices antérieurs	1	1
Amendes et pénalités	-	-
Article 700 pénalités	-	6
Charges exceptionnelles issues du déversement classe 9/ classe 6	24	27
Dotation aux provisions pour litiges	297	71
Dotation aux provisions à caractère exceptionnelle	5	27
Total charges exceptionnelles	459	920
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	805	-530

6.1 Effectif présent à la clôture de l'exercice

Pour diffuser ses contrats, développer et gérer son activité, la société s'appuie sur les ressources des GIE de mise en commun de moyens auxquels elle adhère, la **F**édération **n**ationale des **g**roupements de **r**etraite et de **p**révoyance, le **S**ervice **c**entral des **m**utuelles et **M**onceau **a**ssurances **d**ommages. Elle emploie en outre un effectif salarié, composé, à la clôture de l'exercice de 2 collaborateurs membres du cadre de direction.

6.2 Affectation du CICE

Un Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) d'un montant de 146.277 € est comptabilisé au 31 décembre 2014.

Les dépenses relatives à l'utilisation du CICE sont les suivantes :

- Honoraires de recrutement : 116.984 €
- Augmentation générale des salaires inférieurs à 50.000 €, charges patronales incluses : 22.088 €
- Formation des salariés : 7.205 €

6.3 Indemnités versées aux administrateurs

Au cours de l'exercice 2014, les administrateurs ont perçu un montant brut de 33.950 € au titre d'indemnités de temps passé. Ces indemnités, conformément à la réglementation, sont assujetties à des charges sociales, non déduites des montants ci-dessus. En outre, un total de 23.999 € leur a été remboursé, sur justificatifs, au titre des frais exposés par eux pour le compte de la société.

6.4 Indemnités versées aux commissaires aux comptes

Au cours de l'exercice 2014, les honoraires dus au Cabinet Mazars en rémunération de son mandat de commissaires aux comptes se sont élevés à 102.667 € TTC.

6.5 Combinaison des comptes

Pour répondre aux dispositions de l'article R.345-1-2 du Code des assurances, en application des dispositions du traité d'adhésion à Monceau Assurances, le conseil d'administration de Capma & Capmi a désigné la société Monceau Assurances Mutuelles Associées, société de réassurance mutuelle régie par l'article R 322-84 du Code des assurances, dont le siège est situé au 65 rue de Monceau à Paris 8^{ème}, pour combiner les comptes sociaux de l'entreprise.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 3 JUIN 2015

PROCÈS-VERBAL

A TITRE ORDINAIRE

Première résolution

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, ratifie la liste des agréments des groupements de sociétaires Capma & Capmi, conformément aux dispositions de l'article 9 des statuts de Capma & Capmi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Après avoir entendu le rapport du conseil d'administration et le rapport du commissaire aux comptes, l'assemblée générale approuve les comptes de l'exercice 2014 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports et donne, pour cet exercice, quitus de leur gestion aux membres du conseil d'administration.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport spécial du commissaire aux comptes, donne acte au conseil d'administration qu'il lui a été rendu compte des opérations visées à l'article R.322-57 du code des assurances, effectuées au cours de l'exercice 2014, et approuve les conventions y afférant.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport spécial du commissaire aux comptes, donne acte au conseil d'administration de l'absence de conditions préférentielles relatives à la souscription auprès de la société par ses administrateurs, ses dirigeants salariés et leurs conjoints, ascendants et descendants, de contrats d'assurance de toute nature.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide :

- d'affecter l'excédent de l'exercice s'élevant à 10.588.361,38 € au compte "Report à nouveau" ;
- d'affecter 21.304,00 € à la "Réserve pour Fonds de Garantie" par prélèvement sur le compte Report à nouveau.

Cette "Réserve pour Fonds de Garantie", d'un montant ainsi porté à 891.810,00 €, est constituée dans le cadre des opérations du fonds de garantie des assurés contre la défaillance des sociétés d'assurances de personnes, conformément à l'article 68 de la Loi 99-532 du 25 juin 1999.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution

Conformément aux articles 17 et 33 des statuts, l'assemblée générale décide :

1/ Assurance de retraite

Les rentes en service, résultant des contrats de "Rente Viagère Immédiate" ayant pris effet depuis le 1^{er} janvier 1998 seront revalorisées à compter du 1^{er} janvier 2016, de 0,75 % (toutes majorations applicables comprises).

2/ Assurance de capitaux avec constitution d'épargne

Les garanties des contrats Mixte, Vie Entière, Carnet Individuel d'Épargne ayant été souscrits avant le 1^{er} janvier 2000, seront revalorisées à effet du 1^{er} janvier 2016 de 0,50 %.

3/ Assurance individuelle de capitaux en cas de décès sans constitution d'épargne

Aucune réduction supplémentaire n'est accordée sur le montant des cotisations en 2015 liée à l'ancienneté du contrat.

4/ Assurance collective de capitaux en cas de décès sans constitution d'épargne

Aucune réduction supplémentaire n'est accordée sur le montant des cotisations provisionnelles en 2015 liée à l'ancienneté du contrat.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Septième résolution

L'assemblée générale déclare avoir été informée des décisions suivantes prises en application des dispositions des contrats :

1/ Assurance de retraite

a) La valeur d'acquisition des points retraite des contrats Retraite Complémentaire de l'Agriculteur, Carnet Individuel de Retraite a été arrêtée à 7,2939 en 2015. Les rentes en service seront revalorisées de 0,50 % à compter du 1^{er} janvier 2015.

b) Pour le Régime Collectif de Retraite, la valeur de service du point de retraite est fixée à compter du 1^{er} janvier 2015 à 0,1963 €, soit une revalorisation de 1 %.

Le coût d'acquisition d'une classe augmente de 1 %, passant de 226,70 € en 2014 à 228,96 € en 2015. Le nombre de points par classe est de 70,80.

c) Pour le Régime FONREA, la valeur de service du point de retraite est fixée à compter du 1^{er} janvier 2015 à 0,3635 € ce qui permet de revaloriser de 0,50 % l'ensemble des retraites y compris celles issues du régime COREVA.

Les cotisations annuelles sont indexées sur l'évolution du plafond de la Sécurité Sociale. Les 15 classes de cotisations du régime sont donc majorées de 1,31 %. Le nombre de points pour la classe 1 avec le coefficient correctif d'âge pour 55 ans est de 71,735.

d) Pour le Régime Fonds Acti Retraite, la valeur de service du point de retraite est fixée à compter du 1^{er} janvier 2015 à 0,4605 €, ce qui permet de revaloriser de 0,50 % les retraites.

Le nombre de points pour une cotisation de 1.000 € avec le coefficient correctif d'âge pour 55 ans est de 106,1835.

e) Par ailleurs, pour les rentes en service, les droits contractuellement inscrits au titre des exercices antérieurs ont été légalement revalorisés au 1^{er} janvier 2015 avec des conditions de ressources pour les adhésions postérieures au 1^{er} janvier 1979.

2/ Carnet d'Épargne

Le taux de progression des provisions mathématiques est fixé à 3,11 % entre la date anniversaire 2014 et la date anniversaire 2015.

Au dixième anniversaire des versements effectués sur le Carnet d'Épargne, aucune attribution supplémentaire prioritaire ne sera versée en 2015, en application des décisions prises par les conseils d'administration de la CAPMA du 22 avril 1986 et de la CAPMI du 4 juin 1986.

3/ Carnet de Prévoyance

La valeur de l'unité de compte au 26 décembre 2014 est de 1.990,47 €, soit une évolution sur l'année 2014 de + 1,87 %.

Une attribution complémentaire de 1,046985 unités de compte pour 100 unités de compte acquises au 31 décembre 2014 fait ressortir le taux d'évolution de l'épargne des sociétaires à + 2,93 %.

4/ Carnet d'Investissement Immobilier

La valeur de la part de la société civile immobilière "Monceau Investissements Immobiliers" est passée de 28,87 € au 1er octobre 2013 à 29,00 € au 1^{er} octobre 2014, soit une augmentation de 0,45 %.

Une attribution complémentaire de 4,536987 unités de compte pour 100 unités de compte acquises au 30 septembre 2014 a porté la progression globale de l'épargne des sociétaires à + 5,01 %.

5/ Carnet d'Épargne Multisupport (Carnet d'Épargne transformé par avenant conformément aux dispositions de la Loi n° 2005-842 du 26 juillet 2005

SUPPORTS	Valeur de la part	Rendement net de frais de gestion	Encours au 31/12/2014
Fonds en euros	-	3,11 %	130 724 k€
FCP Monceau Sélection France Europe	2 592,31 ⁽¹⁾	2,52 %	8 566 k€
FCP Monceau Convertibles	133,63 ⁽¹⁾	2,46 %	17 547 k€

(1) cours du jeudi 25 décembre 2014

6/ Carnet Multi Épargne

SUPPORTS	Valeur de la part	Rendement net de frais de gestion	Encours au 31/12/2014
F1 - support euros	-	3,38 % ^(*)	923 721 k€
F2 - support actions - dont parts supplémentaires : + 0,903191 % - dont évolution de la part : + 1,417 %	882,52 ⁽²⁾	1,87 %	5 153 k€
F3 - SCI Monceau Investissements Immobiliers - dont parts supplémentaires : + 4,536987 % - dont évolution de la part : + 0,45 %	29,00	4,54%	139 504 k€
F4 - Monceau Sélection France Europe	2 592,31 ⁽²⁾	2,57 %	69 798 k€

(*) ou 4,50% pour les contrats bénéficiant de ce taux minimum garanti

(2) cours du jeudi 25 ou du vendredi 26 décembre 2014 selon les cotations des OPCVM

7/ Dynavie

SUPPORTS	Valeur de la part	Rendement net de frais de gestion	Encours au 31/12/2014
D1 - Monceau euros	-	3,33 %	768 455 k€
D2 - Monceau Performance	238,05 ⁽³⁾	6,92 %	5 045 k€
D3 - Monceau Sélection France Europe	2 592,31 ⁽³⁾	2,48 %	31 841 k€
D4 - Monceau Sélection Internationale	2 692,95 ⁽³⁾	4,59 %	16 121 k€

D5 - Monceau Patrimoine	289,57 ⁽³⁾	2,19 %	7 403 k€
D6 - SCI Monceau Investissements Immobiliers - dont parts supplémentaires : + 4,536987 % - dont évolution de la part : + 0,45 %	29,00	4,44 %	142 561 k€
D7 - Capma & Capmi Indice Croissance	Sans objet		
D8 - Monceau Convertibles	133,63 ⁽³⁾	2,42 %	8 705 k€
D9 - Monceau Trésorerie	1 264,26 ⁽³⁾	-0,16 %	238 k€
D10 - Profil Monceau Prudence	23 819,74 ⁽³⁾	4,60 %	1 096 k€
D11- Profil Monceau Équilibre	18 934,13 ⁽³⁾	4,05 %	4 582 k€
D12 - Profil Monceau Dynamique	32 496 ⁽³⁾	2,78 %	3 709k€
D13 - Monceau Europe Dynamique	2 031,86 ⁽³⁾	2,22 %	12 569 k€
D14 - Monceau Ethique	941,20 ⁽³⁾	4,18 %	2 914 k€
D15 - Monceau Inflation	10 371,36 ⁽³⁾	-0,31 %	1 296 k€

(3) cours du jeudi 25 décembre 2014

8/ Monceau Avenir Jeune

Le taux de participation aux excédents techniques et financiers déterminé au 31 décembre 2014 est égal à 3,33 %. La participation aux excédents sera attribuée, à chaque adhésion, à la date anniversaire de l'adhésion en 2015 et aura pour effet de majorer le montant annuel de la rente.

9/ Monceau Entreprise

SUPPORTS	Valeur de la part	Rendement net	Encours au 31/12/2014
Monceau euros	-	3,27 %	7 058 k€
Monceau Performance	283,05 ⁽⁴⁾	6,86 %	177 k€
Monceau Sélection France Europe	2 592,31 ⁽⁴⁾	2,42 %	2 320 k€
SCI Monceau Investissements Immobiliers - dont parts supplémentaires : + 4,536987 % - dont évolution de la part : + 0,45 %	29,00	4,38 %	1 983 k€
Monceau Convertibles	133,63 ⁽⁴⁾	2,36 %	771 k€

(4) cours du jeudi 25 décembre 2014

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Huitième résolution

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, approuve le traité de réassurance d'adhésion à Monceau Assurances.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Neuvième résolution

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, renouvelle pour six ans le mandat du cabinet Mazars, en qualité de commissaire aux comptes titulaire.

Son mandat expirera avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2020

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Dixième résolution

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, renouvelle pour six ans le mandat M. Michel Barbet-Massin en qualité de commissaire aux comptes suppléant.

Son mandat expirera avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2020.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Onzième résolution

L'assemblée générale ratifie la cooptation faite par le conseil d'administration de M. Jean-Claude Monnet en remplacement de M. Marc Cherpin, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat d'administrateur de ce dernier, soit jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Douzième résolution

L'assemblée générale prend acte qu'au cours de l'exercice 2014, 33.950,00 € bruts ont été perçus par les administrateurs au titre d'indemnités de temps passé, correspondant à un versement net de charges sociales de 28.688,24 €. Elle prend également acte qu'au cours du même exercice, 23.999,15 € leur ont été remboursés sur justificatifs

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Trezième résolution

Sur proposition du conseil d'administration, en application de l'article 14 des statuts, l'assemblée générale décide de tenir l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015 en régions Ile-de-France, Centre-Val-de-Loire, dans le lieu que le conseil d'administration jugera opportun de choisir.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Quatorzième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes pour effectuer les formalités prescrites par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

A TITRE EXTRAORDINAIRE

Première résolution

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide de modifier l'article 21 des statuts.

Le nouveau texte proposé est le suivant :

« La Caisse est administrée par un conseil d'Administration composé de 12 à 18 membres élus en assemblée générale. [...] »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 144 voix pour, et une abstention

Deuxième résolution

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide de modifier l'article 37 des statuts afin de prendre en compte les modifications soumises à la présente assemblée.

Le nouveau texte proposé est le suivant :

« Pour effectuer les publications et insertions prescrites par la loi et les règlements, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition ou d'une copie des présents statuts, délibérés et votés en assemblée générale extraordinaire le 23 juin 1964, et modifiés en assemblée générale extraordinaire les 14 juin 1968, 10 juin 1970, 12 juin 1973, 12 juin 1974, 3 juin 1975, 14 juin 1979, 7 juin 1990, 6 juin 1991, 14 octobre 1992, 10 juin 1993, 21 novembre 1996, 26 juin 1997, 24 juin 1999, 21 juin 2001, 3 juin 2005, 12 juin 2008, 10 juin 2009, et pour la dernière fois le 3 juin 2015. »

Conformément à l'article R. 310-6-1 du code des assurances, l'assemblée générale décide de reporter l'effectivité de la modification statutaire à l'expiration du délai imparti à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution pour statuer et donner son accord, soit le 27 juin 2015

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes pour effectuer les formalités prescrites par la loi

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE L'AIN	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI ANJOU - MAINE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE L'AISNE	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE LA MANCHE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI BOURBONNAIS - NIVERNAIS	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE LA MARNE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI ALPES MARITIMES	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE HAUTE MARNE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE L'ARDECHE	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE MEURTHE ET MOSELLE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DES ARDENNES	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE LA MEUSE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE L'AUBE	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DU MORBIHAN
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE L'AUDE	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE MOSELLE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI MIDI ARIEGE ET HAUTE-GARONNE	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE L'OISE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI MIDI NORD	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE L'ORNE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DES BOUCHES DU RHONE	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI FLANDRE - ARTOIS
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DU CALVADOS	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DES "3B"
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DES CHARENTES	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DES PYRENEES-ORIENTALES
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DU CHER	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI ALSACE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI LIMOUSIN - MARCHE	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DU RHONE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE COTE D'OR	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE FRANCHE-COMTE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DES COTES D'ARMOR	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE SAONE ET LOIRE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE DORDOGNE	Union Générale Parisienne
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE LA DROME	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE SEINE MARITIME
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE L'EURE	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE SEINE ET MARNE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE L'EURE ET LOIR	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI D'ILE DE FRANCE OUEST
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DU FINISTERE	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DES DEUX-SEVRES
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI GARD - LOZERE	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE LA SOMME
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DU GERS	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI PROVENCE - CORSE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE LA GIRONDE	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DU VAUCLUSE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE L'HERAULT	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE LA VENDEE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE L'ILLE ET VILAINE	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE LA VIENNE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE L'INDRE	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DES VOSGES
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE L'INDRE ET LOIRE	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE L'YONNE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DAUPHINE - SAVOIE	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI D'ILE DE FRANCE SUD-EST
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DU JURA	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI D'ILE DE FRANCE NORD
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DES LANDES	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE LA MARTINIQUE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE LOIRE-ATLANTIQUE	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE LA REUNION
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DU VAL DE LOIRE	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DU LOT ET GARONNE	



Capma & Capmi

Société d'assurance mutuelle vie à cotisations fixes
Entreprise régie par le Code des assurances - Siret 775 670 482 00014

Siège social : 65, rue de Monceau - 75008 Paris

Siège administratif : 36/38, rue de Saint-Pétersbourg - CS 70110 - 75380 Paris cedex 08

Tél. : 01 49 95 79 79 - Fax : 01 40 16 43 21

www.monceauassurances.com